

rapport financier 2019

Valiant a dégagé un bénéfice consolidé de CHF 121,1 millions, en hausse de 0,6 % par rapport à l'exercice précédent. Les prêts ont augmenté à CHF 24,8 milliards (+ 3,3 %), tandis que la marge d'intérêts de 1,10 % a pu être maintenue à un niveau élevé. Le bon résultat annuel devrait se répercuter sur le dividende, puisque le conseil d'administration propose à l'assemblée générale une nouvelle hausse du dividende de 60 centimes à 5 francs par action.

Comptes consolidés

- 105 Bilan consolidé
- 106 Compte de résultat consolidé
- 107 Tableau des flux financiers consolidé
- 108 État des capitaux propres consolidé

Annexe des comptes consolidés

- 109 Raison sociale, forme juridique et siège
- 109 Principes d'établissement des comptes consolidés
- 118 Commentaires relatifs à la gestion des risques
- 128 Commentaire des méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur
- 129 Commentaire sur l'évaluation des sûretés de crédit
- 130 Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)
- 131 Événements significatifs survenus après la date de clôture du bilan
- 131 Organe de révision
- 132 Informations relatives au bilan
- 146 Informations se rapportant au hors-bilan
- 147 Informations sur le compte de résultat

Rapport de l'organe de révision

- 150 Rapport de l'organe de révision du groupe

Publication des fonds propres et des liquidités

- 154 Publication des fonds propres et des liquidités

Comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA

- 155 Bilan actifs
- 155 Bilan passifs
- 156 Compte de résultat
- 157 Annexe aux comptes annuels
- 163 Proposition de répartition du bénéfice

Rapport de l'organe de révision

- 164 Rapport de l'organe de révision de Valiant Holding SA

Comptes consolidés

Bilan consolidé

Actifs	Annexe	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
Liquidités		3 795 630	1 972 228	1 823 402	92,5
Créances sur les banques	11	121 937	154 134	-32 197	-20,9
Créances sur la clientèle	2	1 470 960	1 538 649	-67 689	-4,4
Créances hypothécaires	2, 11	23 332 077	22 482 749	849 328	3,8
Opérations de négoce	3	108	187	-79	-42,2
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4	9 499	8 316	1 183	14,2
Immobilisations financières	5, 11	765 076	830 932	-65 856	-7,9
Comptes de régularisation		23 536	19 920	3 616	18,2
Participations non consolidées	6, 7, 37	214 156	214 079	77	0,0
Immobilisations corporelles	8	121 789	130 314	-8 525	-6,5
Valeurs immatérielles	9	2 154	1 621	533	32,9
Autres actifs	10	49 055	29 546	19 509	66,0
Total des actifs		29 905 977	27 382 675	2 523 302	9,2
Total des créances subordonnées		0	0	0	0,0
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0	0	0	0,0
Passifs					
Engagements envers les banques		871 397	544 311	327 086	60,1
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	12	19 090 256	18 100 855	989 401	5,5
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	4	43 288	22 976	20 312	88,4
Obligations de caisse		104 602	190 054	-85 452	-45,0
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	15	7 269 700	6 044 227	1 225 473	20,3
Comptes de régularisation		139 318	127 669	11 649	9,1
Autres passifs	10	40 316	51 596	-11 280	-21,9
Provisions	16	28 839	34 306	-5 467	-15,9
Réserves pour risques bancaires généraux	16	34 786	34 786	0	0,0
Capital social	17	7 896	7 896	0	0,0
Réserve issue du capital		592 684	592 676	8	0,0
Réserve issue du bénéfice		1 561 836	1 510 995	50 841	3,4
Propres parts du capital	21	0	0	0	0,0
Bénéfice consolidé		121 059	120 328	731	0,6
Total des capitaux propres		2 318 261	2 266 681	51 580	2,3
Total des passifs		29 905 977	27 382 675	2 523 302	9,2
Total des engagements subordonnés		0	0	0	0,0
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0	0	0	0,0
Opérations hors-bilan					
Engagements conditionnels	2, 28	214 434	225 306	-10 872	-4,8
Engagements irrévocables	2	676 591	752 783	-76 192	-10,1
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	2	50 058	50 295	-237	-0,5
Crédits par engagement	2, 29	0	0	0	0,0

Compte de résultat consolidé

		2019	2018	Variation	Variation
	Annexe	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en %
Résultat des opérations d'intérêts					
Produits des intérêts et des escomptes	33	348 872	353 146	-4 274	-1,2
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		0	0	0	0,0
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		20 389	23 104	-2 715	-11,8
Charges d'intérêts		-54 564	-68 945	14 381	-20,9
Résultat brut des opérations d'intérêts		314 697	307 305	7 392	2,4
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	16	-5 736	-2 296	-3 440	149,8
Résultat net des opérations d'intérêts		308 961	305 009	3 952	1,3
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service					
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		42 242	40 685	1 557	3,8
Produit des commissions sur les opérations de crédit		3 180	3 384	-204	-6,0
Produit des commissions sur les autres prestations de service		29 709	29 411	298	1,0
Charges de commissions		-11 873	-11 250	-623	5,5
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service		63 258	62 230	1 028	1,7
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	32	11 793	11 235	558	5,0
Autres résultats ordinaires					
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		989	722	267	37,0
Produits des participations		18 098	19 648	-1 550	-7,9
dont participations prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence		14 437	16 909	-2 472	-14,6
dont autres participations non consolidées		3 661	2 739	922	33,7
Résultat des immeubles		1 703	2 342	-639	-27,3
Autres produits ordinaires		512	629	-117	-18,6
Autres charges ordinaires		-2	-37	35	-94,6
Sous-total autres résultats ordinaires		21 300	23 304	-2 004	-8,6
Total produits d'exploitation¹		411 048	404 074	6 974	1,7
Charges d'exploitation					
Charges de personnel	34	-1 301 89	-1 259 57	-4 232	3,4
Autres charges d'exploitation	35	-1 040 16	-1 000 62	-3 954	4,0
Sous-total charges d'exploitation		-2 342 05	-2 260 19	-8 186	3,6
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	37	-21 799	-22 431	632	-2,8
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	36	-6 409	-1 446	-4 963	343,2
Résultat opérationnel		142 899	151 882	-8 983	-5,9
Bénéfice du groupe					
Produits extraordinaires	36	5 121	2 581	2 540	98,4
Charges extraordinaires	36	-89	0	-89	n/a
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	36	0	-9 000	9 000	-100,0
Impôts	39	-26 872	-25 135	-1 737	6,9
Bénéfice consolidé		121 059	120 328	731	0,6

¹ Avant variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts

Flux de trésorerie consolidé

	2019	2019	2019	2018	2018	2018
	Source des fonds en milliers de CHF	Emploi des fonds en milliers de CHF	Solde +/- en milliers de CHF	Source des fonds en milliers de CHF	Emploi des fonds en milliers de CHF	Solde +/- en milliers de CHF
Bénéfice du groupe	121 059			120 328		
Variation des réserves pour risques bancaires généraux	1 213	1 213		9 000		
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	21 799			22 431		
Adaptations de valeur en fonction des participations de la mise en équivalence		232			10 940	
Provisions et autres corrections de valeur	6 620	12 088		7 717	9 180	
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	28 533	20 078		33 684	30 219	
Comptes de régularisation actifs		3 616		3 409		
Comptes de régularisation passifs	11 649			2 683		
Dividende de l'exercice précédent		69 487			63 170	
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)	190 873	106 714	+ 84 159	199 252	113 509	+ 85 743
Variation des propres titres de participation	8				74	
Déconsolidation des parts minoritaires					1 985	
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres	8	0	+ 8	0	2 059	- 2 059
Participations non consolidées	155					
Immeubles	7 756	4 814		7 343	4 842	
Autres immobilisations corporelles		11 822		1 270	14 445	
Valeurs immatérielles		4 926			927	
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	7 911	21 562	- 13 651	8 613	20 214	- 11 601
Créances sur la clientèle	72 671			65 424		
Créances hypothécaires		857 001			562 662	
Utilisation conforme à leur but de corrections de valeur individuelles		5 764			7 101	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	989 401				379 012	
Obligations de caisse		85 452			53 031	
Flux de fonds d'opérations de la clientèle	1 062 072	948 217	+ 113 855	65 424	1 001 806	- 936 382
Opérations de négoce	79			10 074		
Immobilisations financières	65 856			110 505		
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	1 225 473			403 065		
Flux de fonds d'opérations du marché des capitaux	1 291 408	0	+ 1 291 408	523 644	0	+ 523 644
Créances sur les banques	32 197				29 343	
Engagements envers des banques	327 086				211 132	
Flux de fonds d'opérations interbancaires	359 283	0	+ 359 283	0	240 475	- 240 475
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		1 183		8 878		
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	20 312			2 032		
Autres actifs		19 509			7 469	
Autres passifs		11 280			8 153	
Flux de fonds d'autres rubriques du bilan	20 312	31 972	- 11 660	10 910	15 622	- 4 712
Flux de fonds de l'activité bancaire	2 733 075	980 189	+ 1 752 886	599 978	1 257 903	- 657 925
Total des sources de fonds (+)/des emplois de fonds (-)	2 931 867	1 108 465	+ 1 823 402	807 843	1 393 685	- 585 842

	État 31.12.2019 en milliers de CHF	État 31.12.2018 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	État 31.12.2018 en milliers de CHF	État 31.12.2017 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF
Variation de l'état des liquidités						
Liquidités	3 795 630	1 972 228	+ 1 823 402	1 972 228	2 558 070	- 585 842
Total liquidités	3 795 630	1 972 228	+ 1 823 402	1 972 228	2 558 070	- 585 842

État des capitaux propres consolidé

	Capital social en milliers de CHF	Réserve issue du capital en milliers de CHF	Réserve issue du bénéfice en milliers de CHF	Réserves pour risques bancaires généraux en milliers de CHF	Propres parts du capital en milliers de CHF	Résultat de la période en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Capitaux propres au début de la période de référence	7 896	592 676	1 510 995	34 786		120 328	2 266 681
Utilisation du bénéfice de l'année précédente			50 841			-50 841	0
Acquisition de propres parts au capital					-2 643		-2 643
Aliénation de propres parts au capital					2 643		2 643
Bénéfice/(perte) résultant de l'aliénation de propres parts au capital		-25					-25
Dividendes et autres distributions		33				-69 487	-69 454
Bénéfice consolidé						121 059	121 059
Capitaux propres à la fin de la période de référence	7 896	592 684	1 561 836	34 786	0	121 059	2 318 261

Annexe des comptes consolidés

Raison sociale, forme juridique et siège

Valiant Holding SA est une société de participation du secteur financier, domiciliée à Lucerne. Sa principale participation correspond à la détention de 100 % de la Banque Valiant SA, active à l'échelon suprarégional.

Principes d'établissement des comptes consolidés

Principes

Les principes de comptabilité, de présentation des comptes, d'évaluation et de consolidation reposent sur le Code des obligations, les prescriptions comptables pour les banques telles que définies par la loi sur les banques, son ordonnance et les dispositions d'exécution correspondantes de la FINMA, ainsi que sur les dispositions statutaires de Valiant Holding SA et les prescriptions du groupe (ci-après indifféremment désignés par « Valiant »).

Les prescriptions de SIX Exchange Regulation relatives à la présentation des comptes doivent aussi être observées, l'action Valiant étant cotée à SIX Swiss Exchange SA.

Principes de consolidation

Valiant établit un bouclage consolidé. La situation économique y est présentée de manière à communiquer un état de la situation de fortune, financière et bénéficiaire de Valiant correspondant à la réalité, selon le principe de l'image fidèle (true and fair view).

Le périmètre de consolidation correspond à la présentation au tableau 7. Les comptes consolidés regroupent toutes les entreprises contrôlées par Valiant au sens de l'art. 34, al. 3, OB. Les participations dans des entreprises qui ne sont pas significatives pour les rapports financiers ou les risques et les participations qui sont significatives, mais qui ont été reprises sans signification stratégique et cédées ou liquidées dans les douze mois ne sont pas consolidées. Les participations non consolidées, y compris les justifications, figurent dans la présentation au tableau 7.

Les entreprises significatives sur lesquelles une influence importante peut être exercée, sans qu'il y ait contrôle, sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence. Une influence importante est notamment présumée en cas de détention d'une participation de 20 % ou plus au capital donnant droit à des voix.

En dépit d'une part au capital de 58,84 %, la participation dans Entris Holding SA est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, car :

- certaines décisions doivent être approuvées par une majorité qualifiée des deux tiers selon le pacte d'actionnaires d'Entris. Il s'agit essentiellement de dispositions relatives à la gestion et de mandats stratégiques du pool d'actionnaires ;
- les représentants de Valiant ne disposent pas d'une majorité au conseil d'administration d'Entris Holding SA et/ou des sociétés du groupe Entris ;
- le groupe Entris résulte d'une collaboration entre toutes les banques Entris.

Les boucllements des sociétés du groupe qui font l'objet du processus de consolidation sont conformes aux principes unifiés du groupe. Les actifs, passifs et opérations hors-bilan internes ainsi que les charges et produits résultant de transactions internes doivent être éliminés ainsi que le résultat interne qu'ils ont généré.

Toutes les entreprises sont comptabilisées selon la méthode de consolidation intégrale. La consolidation du capital a été effectuée selon la méthode de l'acquisition (purchase method). Les parts des actionnaires minoritaires au capital et au bénéfice consolidé sont comptabilisées séparément selon la théorie de l'unité dans les capitaux propres et le compte de résultat.

En raison du manque de contrôle et d'absence de caractère significatif, Valiant Hypothèques SA n'est pas évaluée selon la méthode de la mise en équivalence, mais à la valeur d'acquisition.

Principes généraux

L'ensemble des actifs, des engagements et des opérations hors-bilan sont évalués individuellement.

La comptabilité et les comptes sont présentés dans la monnaie nationale (franc suisse).

Enregistrement et inscription au bilan

Toutes les opérations sont comptabilisées dans les comptes consolidés à la date de conclusion et sont intégrées au calcul du résultat à partir de cette date. L'inscription au bilan des opérations conclues au comptant mais non encore exécutées s'effectue selon le principe de la date de conclusion.

Conversion des monnaies étrangères

Les positions en monnaies étrangères sont évaluées au cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction. Les impacts des adaptations relatives aux monnaies étrangères sont enregistrés dans le compte de résultat (poste « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur »).

Les positions en monnaies étrangères ont été évaluées aux cours de change suivants à la date de clôture du bilan :

	31.12.2019	Exercice précédent
USD	0,9654	0,9835
EUR	1,0849	1,1266
GBP	1,2756	1,2560

Toutes les entreprises du groupe Valiant présentent leur comptabilité en francs suisses.

Liquidités

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

Créances sur les banques et engagements envers les banques

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires pour risques de défaillance.

Les avoirs en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux doivent être évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché, efficient au niveau du prix et liquide.

Créances et engagements résultant d'opérations de financement de titres

Les échanges de liquidités sont enregistrés dans le bilan à la valeur nominale. Le transfert de titres n'implique pas une écriture au bilan lorsque la partie cédante conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits liés aux titres transférés. L'aliénation subséquente des titres reçus implique un enregistrement au bilan, avec saisie d'un engagement non monétaire évalué à la juste valeur.

Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires pour risques de défaillance.

Corrections de valeur pour risques de défaillance

Des corrections de valeur pour risques de défaillance sont effectuées selon le principe de prudence pour tous les risques de perte perceptibles. Une dépréciation survient lorsque le montant dont on peut escompter la récupération (y c. en tenant compte des sûretés) est inférieur à la valeur comptable de la créance. Les corrections de valeur pour risques de défaillance sont déduites directement des positions actives correspondantes. En cas de modifications concernant l'épuisement des limites de crédit avec correction de valeur ou provision correspondante, les reports entre corrections de valeur et provisions pour les risques de défaillance n'affectent pas le compte de résultat.

Les créances compromises résultent des situations où il est invraisemblable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs. Les créances compromises doivent être évaluées à la valeur de liquidation, tout comme les éventuelles sûretés obtenues et une correction de valeur doit être effectuée en tenant compte de la solvabilité du débiteur. L'évaluation se fait sur une base individuelle et la diminution de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles.

La détermination des risques latents de défaillance se base sur des valeurs tirées de l'expérience. Le calcul se fait selon une approche systématique sur une base individuelle, et la diminution de valeur est aussi couverte par des corrections de valeur individuelles. Des corrections de valeur individuelles forfaitaires sont effectuées sur la base de valeurs tirées de l'expérience pour les petits crédits non notés, les dépassements de positions passives et les intérêts courants.

Lorsqu'une créance est considérée comme totalement ou partiellement irrécouvrable ou qu'un abandon de créance est accordé, la sortie de la créance se fait à la charge de la correction de valeur correspondante.

Pour des explications complémentaires en rapport avec les corrections de valeur pour risques de défaillance, se référer au paragraphe « Commentaire des méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur ».

Engagements résultant des dépôts de la clientèle

Les engagements résultant des dépôts de la clientèle sont inscrits au bilan à la valeur nominale.

Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux doivent être évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché, efficient au niveau du prix et liquide.

Opérations de négoce et engagements résultant des opérations de négoce

Les opérations de négoce correspondent aux positions qui sont gérées activement, dans le but de mettre à profit les fluctuations de prix des marchés. Lors de la conclusion d'une transaction, l'attribution aux opérations de négoce est effectuée et documentée en conséquence.

Les positions des opérations de négoce sont en principe évaluées à la juste valeur. La juste valeur découle soit du prix donné par un marché liquide et efficient au niveau de la formation des prix, soit du prix établi par un modèle d'évaluation.

S'il n'est exceptionnellement pas possible de déterminer la juste valeur, l'évaluation et l'inscription au bilan ont lieu selon le principe de la valeur la plus basse.

Les plus-values ou pertes de cours résultant de la cession ou de l'évaluation sont comptabilisées dans la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ». Valiant enregistre les produits des intérêts et dividendes des portefeuilles titres destinés au négoce au poste « Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce ». Il est renoncé à compenser le refinancement des positions contractées dans l'activité de négoce avec les opérations d'intérêts. Le résultat du négoce primaire résultant des opérations d'émissions sur titres est comptabilisé dans la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés (dérivés)

Opérations de négoce L'évaluation de tous les instruments financiers dérivés du groupe se fait à la juste valeur.

Valiant ou la Banque Valiant SA compense les valeurs de remplacement positives et négatives envers la même contrepartie dans le cadre de conventions de compensation multilatérale (netting) exécutoires juridiquement.

Dans les transactions sur instruments financiers dérivés contractées à des fins de négoce, le résultat réalisé ou non est comptabilisé à la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Opérations de couverture L'évaluation de tous les instruments financiers dérivés du groupe se fait à la juste valeur.

Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'est comptabilisée. Lorsqu'une adaptation de valeur est saisie au niveau de l'instrument de base, en présence d'une opération de couverture, il y a lieu d'enregistrer la modification de la valeur de l'instrument de couverture dans la même rubrique du compte de résultat. En cas de macro hedges dans les opérations d'intérêts, le solde peut être enregistré, suivant l'instrument employé, soit dans la rubrique « Produits des intérêts et des escomptes », soit dans la rubrique « Charges d'intérêts ».

Le résultat tiré des instruments dérivés aux fins de gestion structurelle du bilan en matière de risques de fluctuation de taux est déterminé selon l'accrual method. La composante du taux est délimitée ici sur toute la durée jusqu'à l'échéance finale. Les intérêts cumulés sous la rubrique de couverture sont mentionnés dans le « Compte de compensation » à la position « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Lorsque des opérations de couverture de taux comptabilisées selon l'accrual method sont aliénées avant l'échéance, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la

composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération.

Valiant considère les opérations de couverture dont la relation de couverture n'est totalement ou partiellement plus efficace comme des opérations de négoce à hauteur de la partie non efficace.

Immobilisations financières

L'évaluation et l'enregistrement au bilan des titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont effectués à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée (accrual method). Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Lorsque des titres de créance sont aliénés avant l'échéance ou remboursés par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération.

L'évaluation des titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente) est effectuée selon le principe de la valeur la plus basse.

Les titres de participation, parts de placements collectifs de capitaux, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, ainsi que les immeubles repris dans le cadre des activités de crédit et destinés à la revente, sont évalués selon la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans le cadre des activités de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d'achat et de la valeur de liquidation.

Les produits structurés sont évalués selon la valeur la plus basse. L'instrument de base et le produit dérivé sont comptabilisés ensemble sous la position « Immobilisations financières ».

Les stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte destinés à la couverture d'engagements relatifs aux comptes de métaux précieux sont évalués et inscrits au bilan à leur juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché efficient au niveau du prix et liquide.

Dans le cas d'immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts d'acquisition doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, augmente par la suite. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Lorsque des immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse sont aliénées, le résultat réalisé est intégralement comptabilisé sous la position « Résultat des aliénations d'immobilisations financières ».

Participations non consolidées

Les participations non consolidées figurent dans la présentation à la page 136.

Les participations résultent de la détention par les entreprises du groupe de parts de sociétés revêtant un caractère d'infrastructure et de titres de participation, dans le dessein d'un placement permanent, indépendamment de la part donnant droit à des voix. Les participations sont évaluées individuellement. La valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires, représente la valeur légale maximale.

Les entreprises significatives sur lesquelles une influence importante peut être exercée, sans qu'il y ait contrôle, sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence. Une influence importante est notamment présumée en cas de détention d'une participation de 20 % ou plus au capital donnant droit à des voix.

La préservation de la valeur est revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement de pertes pour dépréciation supplémentaires (impairment) à la charge du résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »). La reprise consécutive à la résorption partielle ou entière d'une perte pour dépréciation est saisie dans la rubrique « Produits extraordinaires ».

Immobilisations corporelles

Les investissements dans de nouvelles immobilisations corporelles qui peuvent être utilisés durant plus d'une période comptable sont activés s'ils ont une valeur de marché ou d'usage.

Des investissements dans des immobilisations corporelles existantes sont activés dans la mesure où la valeur d'usage ou de marché est durablement augmentée ou s'ils entraînent une augmentation significative de la durée de vie.

Les immobilisations corporelles sont évaluées individuellement et enregistrées à leur coût d'acquisition ou de revient. Lors de l'évaluation postérieure, les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

L'amortissement est effectué selon un plan linéaire, au maximum sur la durée d'utilisation estimée. Les durées d'utilisation estimées pour les différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Catégorie	Durée d'amortissement
Immeubles à l'usage de la banque et autres immeubles (incl. terrains)	max. 50 ans
Aménagement intérieur et installations techniques dans des immeubles propres	max. 15 ans
Travaux dans immeubles loués	Durée de location max. 15 ans
Équipement d'exploitation	max. 10 ans
Mobilier	max. 4 ans
Informatique, matériel	max. 4 ans
Logiciels et systèmes périphériques	max. 5 ans

La préservation de la valeur des immobilisations corporelles est revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement de pertes pour dépréciation supplémentaires (impairment) à la charge du résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »). La reprise consécutive à la résorption partielle ou entière d'une perte pour dépréciation est saisie dans la rubrique « Produits extraordinaires ».

Les bénéfices réalisés sur l'aliénation d'immobilisations corporelles sont comptabilisés sous la position « Produits extraordinaires » et les pertes subies sous la position « Charges extraordinaires ».

Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles acquises sont portées à l'actif du bilan lorsqu'elles vont procurer des avantages économiques au groupe pendant plusieurs années. Les valeurs immatérielles créées par la banque ne sont pas activées. Les valeurs immatérielles sont évaluées individuellement. La valeur immatérielle qui satisfait aux critères d'activation ne doit pas être enregistrée à une valeur supérieure au coût d'acquisition. Lors de l'évaluation postérieure, les valeurs immatérielles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

En cas d'acquisition d'activités et d'entreprises, les actifs et passifs repris sont évalués à leur valeur actuelle. Lorsque ce processus d'évaluation fait ressortir le fait que les coûts de l'acquisition sont supérieurs aux actifs nets, la différence est réputée être un « goodwill » et portée à l'actif sous les valeurs immatérielles. En ce qui concerne les sorties de fonds qui sont

attendues consécutivement à une prise de contrôle, les engagements sont enregistrés sous « Autres passifs ». Ils doivent ensuite être dissous conformément à leur but. Un « badwill » résiduel, correspondant effectivement à une acquisition favorable (authentique « lucky buy »), doit être enregistré immédiatement dans la rubrique « Produits extraordinaires ».

Lorsque des valeurs immatérielles sont activées, leur durée d'utilisation doit être estimée avec prudence. L'amortissement est effectué selon un plan linéaire, au maximum sur la durée d'utilisation estimée.

Les durées d'utilisation estimées pour les différentes catégories de valeurs immatérielles sont les suivantes :

Catégorie	Durée d'amortissement
Goodwill	max. 5 ans
Divers	max. 5 ans

La préservation de la valeur des valeurs immatérielles est revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement de pertes pour dépréciation supplémentaires (« impairment ») à la charge du résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »).

Obligations de caisse

Les obligations de caisse sont inscrites au bilan à la valeur nominale.

Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage

Les emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage sont enregistrés à la valeur nominale. Les commissions d'acomptes en rapport avec des emprunts auprès de centrales d'émission de lettres de gage sont considérées comme des composantes de taux et délimitées sur la durée de l'emprunt auprès de centrales d'émission de lettres de gage en question.

Opérations de leasing

Les objets utilisés par la banque dans le cadre d'un leasing d'exploitation ne sont pas inscrits à l'actif. Les charges de leasing sont enregistrées au débit de la rubrique « Autres charges d'exploitation ».

Provisions

Une provision est un engagement probable, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable.

Le montant de la provision est déterminé par l'analyse des événements passés ainsi que de ceux survenus après la date du bilan s'ils contribuent à en préciser les circonstances. Le montant doit être estimé en fonction du risque économique calculé de manière aussi objective que possible. Lorsque le facteur « temps » exerce une influence importante, le montant de la provision doit être escompté. Le montant de la provision doit correspondre à l'espérance mathématique des sorties futures de fonds. Il doit prendre en compte la probabilité et la fiabilité liées à ces sorties de fonds. Les provisions libérées sont dissoutes par le compte de résultat.

Engagements de prévoyance

Les incidences économiques des institutions de prévoyance sur le groupe sont soit l'avantage économique, soit des engagements économiques. La détermination des effets économiques

se fait en principe sur la base de la situation financière de l'institution de prévoyance à laquelle les entreprises du groupe sont affiliées.

En cas de découvert, il y a un engagement économique lorsque les conditions de la constitution d'une provision sont remplies.

En cas d'excédent de couverture, il y a un avantage économique s'il est licite et envisagé d'utiliser cet excédent pour réduire les cotisations de l'employeur, de les rembourser à l'employeur en vertu de la législation locale ou de les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur. Un futur avantage économique (y c. réserves de cotisations de l'employeur) est activé.

Les cotisations de l'employeur dues aux institutions de prévoyance rattachées sont comptabilisées au fur et à mesure dans le compte de résultat (position « Charges de personnel »).

Impôts

Impôts courants Les impôts courants affectant le revenu et le capital déterminant de la période correspondante sont calculés conformément aux prescriptions fiscales pertinentes. Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « Comptes de régularisation passifs ».

Impôts latents Les valeurs comptables qui s'écartent des valeurs fiscalement déterminantes (différences d'évaluation) sont systématiquement déterminées. L'impact latent affectant les impôts est ensuite pris en compte et comptabilisé sous la position « Provisions ». La délimitation annuelle des impôts latents sur le revenu se fonde sur une approche orientée vers le bilan et prend en compte en principe toutes les incidences ultérieures en matière d'impôts sur le revenu. L'impact latent affectant les impôts sur le revenu, c'est-à-dire la variation par rapport à l'année précédente, est enregistré dans la rubrique « Impôts ».

Les impôts actifs latents sur le revenu provenant des différences temporaires ainsi que des reports de perte fiscale peuvent être inscrits au bilan dans la rubrique « Autres actifs ». Les éventuelles prétentions fiscales non activées sont publiées dans l'annexe sous les créances conditionnelles.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont attribuées à un compte spécial et comptabilisées comme capitaux propres. Elles peuvent comporter des composantes affectées à des fins spécifiques. Les réserves pour risques bancaires généraux sont en principe imposées. Des provisions pour impôts latents sont constituées dans les réserves liées, non imposées pour risques bancaires généraux.

Transactions avec les participants

Les transactions avec les participants en leur qualité de participants sont enregistrées à la juste valeur.

Propres titres de dette et propres parts du capital

Certaines propres obligations d'emprunt et propres obligations de caisse figurent dans les postes correspondants inscrits au passif. Les produits des intérêts sur des obligations d'emprunt et obligations de caisse sont indiqués dans les charges d'intérêts sans impact sur le compte de résultat.

Les positions dans les propres parts du capital de Valiant sont enregistrées et publiées en diminution des capitaux propres.

L'achat de propres parts du capital de Valiant est enregistré à la valeur d'acquisition au moment de cette transaction. Cette valeur correspond, en principe, à la juste valeur des biens remis à titre de règlement à la contrepartie.

L'inscription au bilan des propres parts du capital de Valiant se fait à la valeur d'acquisition moyenne. Il est renoncé à tout ajustement de valorisation.

Dans le cas d'une aliénation de propres parts au capital de Valiant, la réalisation d'une éventuelle différence entre les fonds reçus et la valeur comptable est portée au crédit ou au débit de la rubrique « Réserve issue du capital ». Le dividende sur les propres parts du capital de Valiant est aussi comptabilisé à la rubrique « Réserve issue du capital ».

Frais des transactions relatives aux capitaux propres

Les frais des transactions relatives aux capitaux propres sont en principe imputés dans la rubrique « Réserve issue du capital » dès lors qu'il s'agit d'une création de capital (augmentation du capital, vente de propres parts du capital) ou d'un remboursement (réduction du capital, achat de propres parts du capital). Cette écriture est effectuée après déduction des impôts sur le revenu y relatifs.

Opérations hors-bilan

Les opérations hors-bilan sont enregistrées à la valeur nominale. Des provisions sont constituées au passif du bilan pour les risques de perte identifiables.

Opérations fiduciaires Les opérations fiduciaires recouvrent les placements, les crédits (y c. crédits hypothécaires à la clientèle privée), les participations et les transactions effectuées dans le cadre du prêt et de l'emprunt de titres que la banque effectue ou octroie en son nom mais sur la base d'un ordre écrit exclusivement pour le compte et aux risques du client. Le donneur d'ordre supporte le risque de change, de transfert, de cours et de ducroire, la totalité du produit de la transaction lui revient. La banque perçoit seulement une commission. Les limites de crédit qui peuvent être résiliées en tout temps par la Banque Valiant SA sont enregistrées comme engagements irrévocables. Ceux-ci sont levés lorsque l'acte de transfert à l'investisseur est établi.

Facteurs qui, durant la période de référence et par rapport à la période précédente, ont influencé la situation économique de la banque.

Aucun facteur significatif ayant une incidence sur la situation économique de la banque au cours de la période sous revue et par rapport à la période précédente n'est survenu.

Changement des principes d'établissement des comptes consolidés

Il n'y a pas eu de modifications majeures dans les principes d'établissement des comptes consolidés ni d'éventuelles corrections d'erreurs ayant des conséquences sur les comptes annuels.

Commentaires relatifs à la gestion des risques

Politique de risque/gouvernance des risques

Conseil d'administration

Le conseil d'administration assume la responsabilité globale de la gestion des risques. Il définit la politique de risque et régleme ainsi la propension au risque et la tolérance au risque (limites de la capacité de risque et limites des risques individuels majeurs). La limite de capacité de risque prévoit que les exigences en matière de fonds propres légaux soient remplies même si les scénarios de crise prévus par le conseil d'administration se produisent. Dans les scénarios de crise, des détériorations macroéconomiques significatives entraînent en particulier des risques de défaillance, des risques de variation des taux d'intérêt ainsi que des risques de refinancement et de liquidité. En outre, le conseil d'administration approuve les limites cadres pour les risques individuels, qui sont en adéquation avec la limite de capacité de risque. Le conseil d'administration est informé de tous les risques importants chaque semestre au minimum.

Outre les exigences quantitatives relatives au calcul de la capacité de risque ainsi qu'à la tolérance au risque, le conseil d'administration a édicté les directives qualitatives suivantes en matière de politique de risque :

- Valiant prend consciemment des risques qui génèrent une valeur ajoutée ajustée des risques pour la banque et qui contribue à lui faire atteindre ses objectifs commerciaux.
- Valiant vise à établir un rapport équilibré entre risque et rendement pour l'ensemble des affaires.
- Les risques pris délibérément doivent être mesurés, limités, surveillés et rapportés en conséquence. Les risques nets doivent rester dans le cadre de la tolérance au risque définie.
- Le principe de la répartition des risques est applicable. Lorsque ce principe ne peut pas être mis en place, il convient de réduire les risques prévisibles indissociablement liés aux affaires.
- Valiant encourage une culture du risque axée sur un comportement responsable. Les collaborateurs assument la responsabilité des rendements obtenus et des pertes subies sur les risques pris. Il incombe à chaque collaborateur, en particulier aux supérieurs hiérarchiques à tous les niveaux, de (re)connaître les risques existant dans leur domaine d'activité et de promouvoir leur compréhension.
- Valiant prend des mesures adéquates de réduction des risques (telles qu'un corpus complet de directives, des exigences de couverture et de qualité, des couvertures, des limitations, l'optimisation des processus, le principe des quatre yeux, des contrôles clés, des instances de contrôle indépendantes [Legal et Compliance de même que contrôle des risques], le Business Continuity Management, les assurances, les formations), afin que Valiant reste en conformité avec la tolérance au risque définie par le conseil d'administration et les prescriptions réglementaires.
- Le code de conduite de Valiant énonce les principes selon lesquels nous incarnons nos valeurs dans notre travail quotidien.

Le contrôle des risques établit périodiquement des rapports sur le respect des règles de la politique de risque à l'intention du conseil d'administration. Le rapport du contrôle des risques comporte aussi bien une vérification du respect de l'ensemble des limites quantitatives qu'une évaluation qualitative – prévisionnelle se fondant sur la donne macroéconomique au moment de la rédaction des rapports – des risques globaux et individuels assumés.

L'adéquation de la politique de risque est vérifiée périodiquement par le conseil d'administration et des ajustements sont effectués, le cas échéant. En outre, elle constitue le cadre pour l'ensemble des aspects relatifs au risque dans le corpus de directives.

Comité d'audit et de risque

Le comité d'audit et de risque élabore les bases décisionnelles concernant la politique de risque à l'intention du conseil d'administration. Il vérifie, au moins chaque trimestre, la situation en matière de risques ainsi que le respect des exigences de la politique de risque et informe le conseil d'administration de l'évolution de la situation en matière de risque, des éventuels changements de conditions cadres ainsi que des mesures prises. En outre, le comité d'audit et de risque évalue les rapports de la révision externe et interne ainsi que le système de contrôle interne (SCI).

Comité de direction

Le comité de direction est responsable de la politique de risque. Cette responsabilité couvre essentiellement la mise au point d'une structure organisationnelle appropriée, un corpus de directives complet, le développement de processus idoines d'identification, de mesure, d'évaluation, de gestion et de surveillance des risques encourus ainsi que la mise en place, le maintien et le contrôle de l'adéquation du contrôle interne.

Contrôle des risques

Le contrôle des risques assume une fonction de risque indépendante des processus commerciaux centralisés sous la direction du Chief Risk Officer (CRO). Il analyse la mise en œuvre et le respect des prescriptions de la politique de risque, évalue l'ensemble des risques (capacité de risque ainsi que risques individuels) et est responsable du reporting trimestriel au comité de direction, au comité d'audit et de risque ainsi que du reporting semestriel au conseil d'administration. En outre, le contrôle des risques est responsable de la conception et du perfectionnement du système de contrôle interne (SCI) et de son adaptation en cas de modifications essentielles de processus et/ou de nouveaux produits. Cela englobe l'évaluation continue de l'efficacité des techniques d'identification et de réduction des risques. Le CRO est directement subordonné au CEO et dispose d'un droit à l'information, d'un droit d'accès et d'un droit de contrôle illimités. Le CRO peut soumettre à tout moment des thématiques au comité d'audit et de risque ou au conseil d'administration.

Compliance

Compliance est un département indépendant des processus commerciaux, placé sous la direction du responsable Legal et Compliance. Compliance veille à ce que les activités soient conformes aux prescriptions légales et aux prescriptions internes à la banque. Pour ce faire, il dispose d'un droit à l'information, d'un droit d'accès et d'un droit de contrôle illimités. Il veille à ce que les exigences réglementaires soient mises en œuvre, à ce que les directives internes soient adaptées en conséquence, communiquées aux collaborateurs et appliquées. De plus, il conseille et soutient la direction de la banque dans les cas complexes ou inhabituels en matière de compliance et examine d'éventuelles infractions aux règlements applicables. Compliance présente périodiquement un rapport sur les risques de compliance et les résultats de l'activité de compliance au comité d'audit et de risque ainsi qu'au conseil d'administration. Le responsable Legal et Compliance est directement subordonné au CEO. Il peut soumettre à tout moment des thématiques au comité d'audit et de risque ou au conseil d'administration.

Révision interne

La révision interne est subordonnée au conseil d'administration, qui approuve chaque année la planification annuelle axée sur le risque et prend connaissance du rapport d'activités. Le comité d'audit et de risque est responsable de la conduite de la révision interne. La révision interne vérifie et évalue régulièrement le système de contrôle interne. Cela englobe l'évaluation des risques ainsi que le caractère approprié et l'efficacité des contrôles (« design et operational effectiveness »). Les rapports de révision de la révision interne sont traités au sein du comité d'audit et de risque.

Gestion des risques

La gestion des risques constitue l'une des activités essentielles permanentes de la banque et vise la gestion globale et systématique de tous les risques dans le cadre de la tolérance au risque définie par le conseil d'administration. Elle englobe l'identification, la mesure, l'évaluation et la gestion des risques tant individuels qu'agrégés, ainsi que l'établissement de rapports sur le sujet.

En tant qu'établissement financier, Valiant est exposée à différents risques spécifiques aux banques, en particulier les risques de crédit, de marché et de liquidités, ainsi que les risques opérationnels et juridiques.

Risques de crédit

Valiant est principalement exposée aux risques de crédit en raison des prêts à la clientèle. Ceux-ci comprennent le risque d'une perte si le débiteur n'honore que partiellement ou pas du tout ses engagements et lorsque des couvertures telles que des valeurs réelles ou des titres perdent de la valeur. Ils existent tant pour les prêts à la clientèle, engagements conditionnels, engagements irrévocables que pour d'autres transactions liées à des contreparties (p. ex. transactions interbancaires, immobilisations financières et dérivés).

Prêts à la clientèle Valiant accorde exclusivement des prêts aux clients qui disposent de la capacité de rembourser les crédits. Les clients doivent être à la fois solvables et dignes de confiance. L'intégrité du client, la connaissance du but du crédit, sans oublier la plausibilité et la proportionnalité des différentes opérations de crédit constituent donc des aspects importants.

Les financements immobiliers de Valiant pour la clientèle privée, les indépendants et les petites et moyennes entreprises constituent l'essentiel des activités. En outre, des crédits sont également proposés pour la mise à disposition de moyens d'exploitation et d'autres prestations de base pour les entreprises. Les prêts avec une couverture non garantie par gage immobilier revêtent une moindre importance. Les crédits non couverts sont exclusivement octroyés à des entreprises solvables et à des collectivités de droit public. Les crédits à la consommation ou les crédits en blanc à des clients privés ne sont accordés qu'à titre exceptionnel.

Valiant exerce principalement son activité de crédit dans les cantons où elle est présente à travers des succursales. Toutefois, des prêts sont aussi proposés dans d'autres cantons, dans une mesure limitée. Ceux-ci peuvent être soit transmis, soit octroyés directement par les succursales ou des partenaires.

Les risques de défaillance font l'objet d'une simulation dans le cadre de la planification du capital pour plusieurs scénarios devant être approuvés par le conseil d'administration. Ils doivent se situer dans les limites de capacité de risque définies par le conseil d'administration.

Mesures d'atténuation des risques Dans son cœur de métier, Valiant dispose d'une structure organisationnelle et fonctionnelle appropriée, ainsi que d'un corpus global de directives lui permettant de surveiller ses risques de crédit tant au niveau d'affaires individuelles que du portefeuille. La responsabilité de la gestion des opérations de crédit au niveau des opérations individuelles incombe au Credit Office qui, indépendamment des unités de distribution, est compétent pour l'analyse de crédit, la surveillance des crédits, le traitement des crédits et les restructurations crédits. Le département restructurations crédits est un pôle de compétences spécialisé dans les restructurations et les réalisations. De plus, il se charge des crédits en souffrance, compromis ou en difficulté. La surveillance des risques de crédit au niveau du portefeuille s'effectue par le département gestion des crédits, placé sous le contrôle du CRO.

Les risques de crédit sont limités grâce à la répartition des risques, aux critères de qualité et aux taux d'avance maximaux des sûretés (marges de couverture). L'amortissement des crédits couverts par gage immobilier doit être fonction du type d'objet, du montant de nantissement et du but d'utilisation. Des compétences en matière d'octroi de crédit axées sur les risques encourus régissent l'octroi des crédits, qui repose sur des critères d'évaluation uniformes tels que la solvabilité et la capacité de crédit. Le conseil d'administration a délégué la compétence suprême en matière d'octroi de crédit à la commission de crédit de Valiant. Celle-ci est composée de représentants du comité de direction, de l'organisation de la distribution ainsi que d'autres spécialistes du Credit Office. Les compétences relatives aux crédits présentant un faible risque sont déléguées à différentes instances compétentes des régions.

En plus d'être régis par des processus ordinaires, les prêts constituant une exception-to-policy (ETP) font l'objet d'un accompagnement, d'une surveillance et de rapports spéciaux. Sont considérés comme des ETP les crédits couverts par gage hypothécaire, dont au moins un des critères (avance, capacité financière, amortissement minimum) n'est pas conforme aux prescriptions internes de la banque. La proximité avec la clientèle et une parfaite connaissance de celle-ci soutiennent la surveillance des engagements de crédit. Une procédure de contrôle axée sur le risque est appliquée suivant le type et le montant du crédit, ou la nature de sa couverture. Celle-ci réévalue la solvabilité du débiteur et analyse périodiquement la stabilité de la valeur des sûretés éventuelles. En outre, les événements liés aux clients et affectant la solvabilité et la sécurité sont activement surveillés. Si nécessaire, des réévaluations des engagements de crédit sont effectuées.

La surveillance des risques de crédit au niveau du portefeuille s'effectue en outre à l'aide d'indicateurs avancés ainsi qu'au moyen de vérifications de l'évaluation et de tests de résistance. L'analyse de la structure du portefeuille comprend la subdivision du portefeuille en une multitude de caractéristiques structurelles (dont le type de crédit, la notation de la contrepartie, la branche, la couverture, les caractéristiques géographiques, les corrections de valeur, les exceptions à la politique relative aux prêts).

Risques de contrepartie Les risques de contrepartie sont surtout pris dans le cadre du maintien de la liquidité (essentiellement liquidités et actifs liquides de grande qualité au sens des dispositions en matière de liquidités). Les critères de qualité pour la fixation des limites sont définis majoritairement sur la base des notations attribuées par des agences de notation reconnues. Les limites sont passées en revue périodiquement et adaptées en fonction du changement des conditions, le cas échéant. L'octroi de limites est approuvé par l'Asset Liability Committee (ALCO). Le respect des limites est surveillé en permanence et fait l'objet de rapports.

Les dérivés de gré à gré sont uniquement conclus avec des contreparties sélectionnées. Un contrat-cadre standardisé est conclu avec celles-ci (avec une annexe de garantie). Il comporte un accord de dénouement et compensation en cas d'insolvabilité/de faillite de la contrepartie (« close-out netting »). Les annexes de garantie comprennent en principe l'obligation mutuelle d'échanger des sûretés à des fins de couverture des marges de garantie.

Les sûretés sous forme de garanties bancaires doivent satisfaire aux exigences de qualité internes. L'évolution des notations des contreparties ainsi que des sûretés fait l'objet d'une surveillance active et donne lieu à des mesures correspondantes en cas de détérioration des notations ou de pertes de valeur significatives. Compte tenu du modèle d'affaires, les risques de corrélation (interaction entre la solvabilité d'une contrepartie et de la valeur des instruments déposés par et liés à celle-ci) revêtent une importance mineure. Selon l'évaluation actuelle, une détérioration potentielle de la notation de Valiant ne nécessiterait pas la fourniture de marges/sûretés importantes en sus. La seule exception est la Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, laquelle pourrait augmenter la marge de couverture pour les hypothèques mises en gage en cas de détérioration importante de la notation de Valiant. Les risques de concentration en rapport avec les sûretés reçues sont sous surveillance.

Risques pays On parle de risque pays lorsque les conditions politiques ou économiques d'un État ont des répercussions sur la valeur d'un engagement à l'étranger. Les risques pays revêtent une importance secondaire pour Valiant, compte tenu de ses activités. Ils surviennent presque exclusivement avec les risques de contrepartie (banques, placements financiers) et sont donc pris en compte au niveau de la mesure, de la limitation et de la surveillance des risques de contrepartie.

Risques de marché

Risques de variation des taux d'intérêt Les opérations d'intérêts représentent la principale source de revenus pour Valiant. Le résultat des opérations d'intérêts est largement influencé par les fluctuations des taux sur le marché. Les opérations au bilan et hors bilan de la banque sont exposées à des risques de variation des taux d'intérêt. Ce risque a pour origine les taux liés aux actifs, passifs et instruments financiers dérivés. Pour des raisons liées à la sensibilité de certains produits et au rendement, le conseil d'administration a donc fixé des limites de risque pour l'Asset and Liability Management (ALM).

Sous la direction du Chief Financial Officer, l'Asset Liability Committee est chargé de mesurer et de surveiller le risque de variation des taux d'intérêt. L'ensemble des données importantes sont mesurées au moins une fois par mois pour assurer le respect des limites de risques d'intérêt.

Le reporting ALM comporte les résultats des analyses les plus importantes, telles que la sensibilité des fonds propres et l'effet de la variation des taux sur le revenu, la durée des actifs et passifs, le développement des positions du bilan variables et fixes (écarts de taux), le solde et la marge d'intérêts, les analyses Value at risk, ainsi que la sollicitation des limites. Le bilan des contraintes sur taux d'intérêt est la base de la gestion des risques de taux. Il indique l'ensemble des positions en fonction de leur contrainte de taux. Les positions résiliables ou payables à vue sont représentées à l'aide d'un modèle de réplique. L'adéquation des taux de réplique est vérifiée au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Sur la base de ces analyses, l'ALCO gère le risque lié aux variations du taux d'intérêt. Outre les opérations de bilan classiques, des dérivés sont également utilisés à des fins de couverture. Des simulations et des tests de résistance effectués régulièrement permettent de calculer les répercussions des situations de marché futures ou extraordinaires sur la sensibilité des capitaux propres (effet de valeur) et sur le solde d'intérêts (effet de revenu) et d'élaborer des mesures permettant d'optimiser le résultat des opérations d'intérêts.

Les risques de variation des taux d'intérêt en monnaie étrangère ne sont pas significatifs. Les remboursements anticipés de créances à taux d'intérêt fixe sont uniquement possibles avec l'autorisation de Valiant.

Autres risques de marché Les risques de marché revêtent une importance secondaire en raison de l'activité menée. Valiant effectue des opérations sur les devises, les changes, les métaux précieux et les titres pour répondre en premier lieu aux besoins de la clientèle. Les positions ouvertes en monnaie étrangère ainsi que les titres comptabilisés dans le portefeuille de négoce relèvent du portefeuille pour le négoce. Toutes les autres positions en actions, obligations et participations sont gérées dans le portefeuille bancaire. Le respect des limites faibles par rapport à la capacité de risque de Valiant est soumis à une surveillance du contrôle des risques. Le comité de direction et le conseil d'administration en sont régulièrement informés.

Risques de liquidité et de refinancement

La gestion du risque de liquidité a essentiellement pour but de faire en sorte que Valiant puisse honorer l'ensemble de ses obligations de paiement, même dans des situations de crise avec des possibilités de financement fortement restreintes. Le conseil d'administration définit la tolérance au risque en fixant des limites spécifiques en matière de liquidité, de refinancement et aussi de scénarios de crise.

Valiant se refinance principalement par des fonds de la clientèle largement diversifiés. La structure de clientèle hétérogène permet d'éviter de trop grandes concentrations sur certains groupes de clients. Le marché des capitaux constitue une autre source de refinancement à moyen et long terme. Cela se fait principalement par l'intermédiaire de refinancements couverts, à l'instar des prêts de la Banque des Lettres de Gage et d'obligations sécurisées (Covered Bonds). Dans une mesure restreinte, Valiant se refinance également auprès de banques tierces sur le marché monétaire à court et moyen terme. Les coûts de refinancement et de maintien de la liquidité sont imputés aux domaines d'activité aux prix de transfert (fund transfer pricing).

Le comité de direction délègue la mise en œuvre de la gestion des risques de liquidité à l'Asset Liability Committee (ALCO). Un ensemble de directives régissent les principes à observer pour la mise en œuvre de la gestion des risques de liquidité (compétences et procédures). L'unité ALM/Treasury indépendante des organisations de distribution de la banque est chargée de la gestion du refinancement et des liquidités. Celle-ci assure le respect des dispositions réglementaires en matière de liquidité et la surveillance du respect des limites. ALM/Treasury établit des rapports périodiques à l'intention du comité directeur et de l'ALCO. Le contrôle des risques surveille le système de contrôle interne en tant que deuxième ligne de défense (« second line of defense ») et évalue chaque trimestre les risques de liquidité et de refinancement.

Valiant prend d'importantes mesures de réduction des risques afin de limiter les risques de liquidité. Le comité de direction édicte en outre des limites d'alerte qui soutiennent le respect des limites globales. Toute violation de limite d'alerte donne lieu à des actes précis, d'une part, afin de garantir la communication avec les instances pertinentes et, de l'autre, de la supprimer sans délai. Valiant détient en permanence un certain encours minimal d'actifs liquides, en tant que réserve de liquidités. Ces actifs constituant la réserve de liquidités répondent aux critères des actifs liquides de haute qualité. Valiant dispose de sûretés non grevées auprès de la Banque des Lettres de Gage et émet des emprunts garantis dans le cadre du programme de Covered Bonds. ALM/Treasury assure la planification à long terme de la trésorerie et du refinancement ainsi que la planification tactique des liquidités sur la base de la planification de la structure du bilan.

Valiant réalise au moins une fois par mois des tests de résistance bancaires et systémiques afin d'identifier les charges, de les quantifier et d'en analyser les conséquences sur les entrées et sorties de trésorerie ainsi que sur les positions de liquidités. Les résultats des tests de résistance et le respect des limites de résistance font l'objet de rapports mensuels au comité de direction et trimestriels au conseil d'administration. L'adéquation des scénarios de résistance est vérifiée au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Valiant dispose d'un plan d'urgence global pour affronter les graves problèmes de liquidités. Ce plan d'urgence pour les liquidités fait partie intégrante de la planification de crise de la banque dans son ensemble. Différents indicateurs d'alerte précoce aussi bien spécifiques que généraux ont ainsi été définis pour reconnaître les pénuries latentes de liquidités, les risques de refinancement accrus et les situations d'urgence en matière de liquidités.

Risques opérationnels

Par risques opérationnels, on désigne le « danger de pertes immédiates ou non, survenant suite à l'inadéquation ou à la défaillance de processus internes, de personnes et de systèmes ou d'événements externes ». Cette définition inclut les risques juridiques et de compliance, mais pas les risques stratégiques, ni ceux de réputation. Les risques opérationnels découlent des activités avec les clients.

Propension au risque et tolérance au risque Dans un règlement, le conseil d'administration a défini la propension au risque et la tolérance au risque en lien avec les risques opérationnels, notamment lors de l'utilisation des données électroniques des clients. Il n'existe en principe aucune propension à accepter des risques opérationnels ayant un fort impact et/ou une probabilité d'occurrence élevée sans que des mesures correspondantes de réduction ou de transfert du risque soient mises en place. Les mesures prises doivent être suffisantes pour réduire de manière prospective les risques résiduels, s'agissant des répercussions et de la probabilité d'intervention, de telle sorte qu'ils soient conformes à la tolérance au risque prescrite par le conseil d'administration. L'évaluation prospective des risques opérationnels se fonde sur l'inventaire Risques opérationnels, dans lequel ces risques inhérents (risques bruts avant mesures de réduction des risques) ainsi que les risques résiduels sont évalués compte tenu des mesures de réduction du risque (en particulier des contrôles ciblés). En outre, le conseil d'administration a également édicté les valeurs indicatives quantitatives (incidents soumis au reporting) et les indicateurs qualitatifs relatifs à l'évaluation a posteriori de la tolérance au risque.

Instruments d'identification, d'évaluation et de pilotage des risques opérationnels

Valiant recourt aux instruments suivants pour identifier les risques inhérents :

- mise en place dans chaque secteur de responsables SCl qui s'appuient sur leur savoir-faire pour préparer l'inventaire des risques opérationnels en collaboration avec le contrôle des risques ;
- relevé et analyse des données sur les pertes en vue d'estimer le potentiel de perte ;
- rapports de la révision interne et externe ;
- rapports internes (rapports de compliance, réclamations de clients, rapports financiers, etc.) ;
- analyse d'informations de sources externes, telles que la FINMA, la BNS, l'ASB, l'Ombudsman des banques suisses, les fournisseurs informatiques, la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information, la presse quotidienne et les revues spécialisées ;
- indicateurs de risque et de performance (p. ex. KPI en matière d'outsourcing, confirmation des responsables en charge de l'exécution des contrôles clés) pour la surveillance des risques opérationnels et indicateurs relatifs à l'efficacité du système de contrôle interne.

Système de contrôle interne (SCI) Les mesures visant à réduire les risques opérationnels inhérents comportent en particulier un système de contrôle interne adapté. Les processus utilisés pour la fourniture des prestations incluent des mesures de contrôle ciblées, qui doivent être en permanence exécutées et documentées de manière appropriée. La séparation des fonctions se reflète aussi bien dans la structure que dans l'organisation des processus. Les responsables SCI compétents doivent évaluer au moins une fois par an le caractère approprié des contrôles internes (« design effectiveness ») dans leur secteur. La responsabilité de leur gestion et la mise en œuvre de procédures et de systèmes appropriés incombent aux responsables hiérarchiques compétents. Le conseil d'administration évalue périodiquement l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne. L'évaluation du SCI est examinée de manière approfondie à l'avance, par le comité d'audit et de risque.

Business Continuity Management (BCM) La garantie, le maintien et le rétablissement des processus d'affaires critiques en cas d'événements internes ou externes massifs et radicaux sont régis par la stratégie BCM et le manuel BCM. La stratégie BCM adoptée par le conseil d'administration définit l'organisation de crise interne (état-major de crise), laquelle évalue les menaces majeures pesant sur Valiant et leurs répercussions. L'état-major de crise élabore les plans de mesures correspondants et les teste régulièrement. Il adresse chaque année un rapport sur ses principales activités au comité d'audit et de risque.

Reporting Le contrôle des risques établit des rapports périodiques sur le respect du règlement « Risques opérationnels » à l'intention du comité d'audit et de risque et du conseil d'administration. Le reporting comprend essentiellement le respect des prescriptions en matière de tolérance au risque, l'évaluation des risques opérationnels (en particulier des nouveaux risques ou des modifications dans l'appréciation des risques) ainsi qu'une analyse des pertes opérationnelles. En outre, des comptes rendus sur la réalisation des contrôles clés effectués par les chargés de contrôle ainsi que les activités du contrôle des risques sont rédigés.

Compliance et gestion des risques juridiques

L'activité bancaire est soumise à des règlements et normes édictés à des fins d'autorégulation sous forme de lois fédérales et d'ordonnances, de circulaires de la FINMA, ainsi que de règles de conduite et directives de l'Association suisse des banquiers. Les directives internationales exercent une influence directe ou indirecte sur le secteur financier helvétique et doivent être observées en conséquence. Le département Compliance est chargé de contrôler les exigences et évolutions imposées par les autorités de surveillance et veille au respect des nouvelles prescriptions réglementaires correspondantes.

Dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent En tant qu'organisme international de lutte contre le blanchiment d'argent, le GAFI (Groupe d'action financière) reconnaît la qualité du dispositif suisse de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Toutefois, la Suisse n'a pas réussi l'examen pays et est soumise depuis à un processus de suivi et s'emploie à combler les lacunes constatées dans la législation. Les constatations de l'évaluation mutuelle de la Suisse entraîneront à nouveau des révisions de la LBA, de l'OBA-FINMA, de la CDB 16 ainsi que des règlements des organismes d'autorégulation. Le Parlement délibère actuellement sur la LBA tandis que l'OBA-FINMA et la CDB sont déjà en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020. Des modifications, en particulier dans le système d'annonce et concernant d'autres critères de risque, doivent être mises en œuvre d'ici le 1^{er} janvier 2020. D'autres exigences concernant la vérification des ayants droit économiques et la vérification régulière sont actuellement en cours de discussion au Parlement et doivent être intégrées dans la nouvelle LBA.

Valiant applique systématiquement les règles en vigueur dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent. L'OBA-FINMA et la CDB 20 sont appliquées depuis début 2020.

LSFin/LEFin Après la publication du dernier acte, les lois LSFin et LEFin ainsi que leurs ordonnances sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020 avec en partie des périodes de transition de trois ans au plus.

Ces lois soumettront les banques à des obligations d'information et de clarification plus élevées dans le cadre de la distribution de produits de placement. Cela nécessite une clarification systématique de la capacité de risque et de la propension au risque du client ainsi qu'une documentation adaptée des entretiens clients. En outre, des exigences accrues concernant la formation et le perfectionnement des conseillers à la clientèle sont imposées et une surveillance prudentielle est posée aux établissements financiers soumis à autorisation.

Valiant a pour l'essentiel transposé la thématique « Investment Suitability and Appropriateness » en s'appuyant sur les prescriptions de la directive MiFiD II (Markets in Financial Instruments Directive) de l'Union européenne (UE) ainsi que selon les projets de loi LSFin/LEFin. Il s'agit désormais de vérifier un éventuel besoin d'adaptation ponctuel au regard de ces nouvelles lois.

Loi sur la protection des données (LPD) Avec l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE en mai 2018, la Suisse est également en train de moderniser le droit de la protection des données. Des discussions sur la révision de la loi sont actuellement en cours au Parlement. L'objectif est de renforcer la position des citoyennes et citoyens, tout en rapprochant le droit suisse des évolutions au sein de l'UE, de sorte que celle-ci considère toujours notre pays comme un État tiers disposant d'une protection des données appropriée. Cette révision totale permettra, d'une part, d'assurer une meilleure transparence dans le traitement de données et, d'autre part, de remédier aux carences de la législation actuelle. Valiant s'efforce de transposer de manière systématique les prescriptions qui sont édictées en matière de protection des données. Les informations juridiques figurant sur le site Internet Valiant et la déclaration de protection des données qui les accompagne, tout comme la politique relative aux cookies, ont été mises à jour en ce sens. Des clarifications préliminaires et des études ont été réalisées à cet effet. Et d'autres projets de mise en œuvre sont prévus.

Activités financières transfrontalières En tant que banque de détail à vocation nationale, Valiant applique une position restrictive face aux clients domiciliés à l'étranger. Des opérations sont effectuées avec des clients étrangers uniquement s'ils entretiennent un lien suffisamment étroit avec la Suisse. L'offre de produits financiers à leur encontre est également limitée. En anticipation des prescriptions MiFiD, Valiant a fortement restreint les réglementations internes pour les opérations sur titres de ses clients domiciliés à l'étranger, et ce depuis longtemps. Le suivi de la clientèle étrangère est centralisé dans un département doté de collaborateurs spécialement formés à leurs tâches. Il n'y a pas d'acquisition transfrontalière active de clients domiciliés à l'étranger.

Conformité fiscale Valiant satisfait systématiquement aux exigences de la réglementation fiscale, qui sont en partie issues de la réglementation suisse, mais qui peuvent aussi avoir des effets extraterritoriaux. Cela signifie que les données devant être communiquées de clients imposés à l'étranger doivent être déclarées aux autorités fiscales compétentes. Les informations fiscales requises en sus pour satisfaire aux obligations d'information sont demandées aux nouveaux clients. Ces obligations reposent principalement sur les décrets suivants :

- Qualified Intermediary (QI), un régime de retenue à la source américain sur les revenus patrimoniaux, en vigueur depuis 2001. Pour les banques, accéder au statut de QI est indispensable si elles veulent pouvoir faire bénéficier les clients non américains détenant des titres américains de la Convention de double imposition (CDI) entre la Suisse et les États-Unis ;
- FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) ou la loi fédérale sur la mise en œuvre de l'accord FATCA entre la Suisse et les États-Unis (loi FATCA), une loi américaine qui oblige les banques à vérifier le statut américain des clients ;
- EAR, un accord du Conseil de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) cosigné par la Suisse qui définit la norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale (norme EAR). Sont concernés les clients bancaires qui sont assujettis à l'impôt dans un pays avec lequel la Suisse a signé un accord correspondant.

Commentaire des méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

Détermination des correctifs de valeur

L'examen de solvabilité des clients s'effectue à l'aide d'un système de rating client permettant d'évaluer les probabilités de défaillance des clients. Valiant utilise le système de rating client Creditmaster de la société RSN Risk Solution Network AG. Il s'agit avant tout, pour les particuliers, du revenu et, pour les entreprises, de leur capacité bénéficiaire, de leur niveau d'endettement et de la liquidité. L'évaluation repose prioritairement sur des facteurs quantitatifs. Pour la notation des clients privés ainsi que pour les grands clients entreprises, des facteurs qualitatifs sont aussi pris en compte.

Parallèlement à l'examen de solvabilité des clients au moyen du système de notation de la clientèle, les sûretés déposées pour garantir les prêts sont périodiquement réévaluées et examinées. Pour les positions à risque connues ou nouvellement identifiées, potentiellement compromises selon le dernier examen de solvabilité, une correction de valeur individuelle est constituée pour la partie non couverte de la créance selon la réévaluation des garanties de crédit. Outre les corrections de valeur individuelles pour les créances de crédit non couvertes, des corrections de valeur forfaitaires et/ou des provisions sont constituées sur la base de valeurs tirées de l'expérience pour les petits crédits non notés, les dépassements de positions passives et les intérêts courants.

Surveillance des engagements de crédit

Pour les crédits d'exploitation commerciaux non couverts, des informations relatives à l'évolution financière de l'entreprise sont demandées au client chaque année, ou plus fréquemment si nécessaire, afin de procéder à l'examen de solvabilité. Un système d'alerte précoce est par ailleurs mis en œuvre afin de déceler en temps utile les risques latents.

Créances compromises

Les créances compromises, autrement dit les créances où il est peu vraisemblable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées à la valeur de liquidation des sûretés et la diminution de valeur est, si nécessaire, couverte par des corrections de valeur individuelles. La dépréciation est mesurée à l'aune de la différence entre la valeur comptable de la créance et le montant qui sera vraisemblablement encaissé, en tenant compte du risque de contrepartie et du produit net de réalisation des éventuelles sûretés. Les valeurs estimées de réalisation sont escomptées à la date de clôture du bilan.

Les avances sont considérées comme compromises au plus tard lorsque les paiements convenus par contrat pour le capital et/ou les intérêts sont échus depuis plus de 90 jours. De ce fait, les retards de paiement des intérêts et des amortissements sont aussi analysés et surveillés. Les intérêts arriérés et compromis ne sont pas portés en compte mais directement comptabilisés dans les corrections de valeur.

Les créances compromises sont à nouveau classées à leur valeur intégrale lorsque les capitaux et intérêts en souffrance sont payés conformément aux dispositions contractuelles et que les autres critères de solvabilité sont satisfaits. Les corrections de valeur et provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires sont dissoutes avec impact sur le compte de résultat.

Lorsqu'une créance est considérée comme totalement ou partiellement irrécouvrable ou qu'un abandon de créance est accordé, la sortie de la créance se fait à la charge de la correction de valeur correspondante.

Commentaire sur l'évaluation des sûretés de crédit

Les sûretés déposées pour garantir les prêts sont évaluées en fonction de critères bancaires usuels et uniformes.

Crédits garantis par hypothèques

Dans le cas des crédits garantis par hypothèques, les couvertures par gage immobilier sont évaluées en fonction de l'affectation et du genre des objets. L'évaluation des logements à usage propre se fait sur la base d'un modèle d'évaluation hédoniste qui compare des données de transactions immobilières sur la base de caractéristiques détaillées des immeubles. La valeur immobilière d'immeubles de rendement tels que des immeubles locatifs, bureautiques, commerciaux ou industriels est quant à elle déterminée sur la base d'un modèle de capitalisation. Celui-ci tient compte des revenus durables tirés de l'objet pour déterminer la valeur de rendement en tant que paramètre déterminant. Si le maintien de l'engagement de crédit n'est plus assuré, le bien est évalué à sa valeur de liquidation. Pour l'octroi de crédit, Valiant s'appuie sur la valeur la plus basse entre l'évaluation interne, le prix d'achat et une éventuelle estimation externe.

Crédits avec une couverture non garantie par gage immobilier

Valiant accorde des crédits avec une couverture non garantie par gage immobilier dans toutes les formes usuelles dans les banques (compte courant, prêt, crédit à terme). Les crédits sont accordés en échange de la mise en gage de valeurs patrimoniales sous forme d'avoirs en compte, de titres, de droits découlant de polices d'assurance, d'avoirs en comptes fiduciaires et d'autres valeurs patrimoniales nantissables. Les couvertures acceptées consistent essentiellement dans les titres courants sur le marché et liquides. Pour couvrir les fluctuations de valeur des couvertures, des décotes sont appliquées sur les valeurs de marché afin de déterminer les valeurs d'avance.

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)

La banque recourt uniquement à la comptabilité de couverture (« hedge accounting ») dans le cadre de la gestion des risques de variation des taux d'intérêt. Les créances et engagements du portefeuille de banque (opérations de base) sensibles aux taux sont couverts par des dérivés sur taux (opérations de couverture). Une partie des positions sensibles aux taux dans le portefeuille de banque (essentiellement les créances et engagements envers la clientèle ainsi que les créances sur la clientèle) est regroupée par monnaie dans différentes fourchettes de contrainte de taux pour être couverte au moyen de « macro hedges » correspondantes. Au stade auquel un instrument financier est classé comme une relation de couverture, la banque documente la relation entre instrument de couverture et opération de base couverte. Elle documente entre autres les objectifs et la stratégie de gestion des risques pour la transaction de couverture et les méthodes relatives à l'efficacité (effective) de la relation de couverture. La relation économique entre l'opération de base et l'opération de couverture est évaluée continuellement dans le cadre de tests d'efficacité, notamment en observant les performances mutuelles et leur corrélation.

Mesure de l'efficacité

Une couverture est essentiellement considérée comme hautement efficace lorsque les critères suivants sont réunis :

- la couverture est considérée comme hautement efficace tant lors de la première approche qu'en cours de durée ;
- les opérations de base et de couverture sont liées par une relation économique étroite ;
- en ce qui concerne le risque couvert, les fluctuations de valeur de l'opération de base et de l'opération de couverture sont contraires ;
- les résultats effectifs de la couverture s'inscrivent dans une fourchette de 80 à 125 %.

Inefficacité

Dès qu'une opération de couverture ne remplit plus les critères de l'efficacité, elle est assimilée à une opération de négoce et l'effet issu de la partie inefficace est comptabilisé à la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Événements significatifs survenus après la date de clôture du bilan

Après la date de clôture du bilan, il ne s'est produit aucun événement extraordinaire susceptible d'influencer de manière importante la situation de fortune, financière et bénéficiaire de Valiant au cours de l'exercice sous revue.

Organe de révision

L'organe de révision n'a pas démissionné avant le terme de son mandat durant l'exercice sous revue.

Informations relatives au bilan

1. Opérations de financement de titres

Il n'existait aucune opération de financement de titres à la date de référence.

2. Couverture de créance et d'opérations hors-bilan ainsi que créances compromises

	Nature des couvertures			Total en milliers de CHF	
	Couvertures hypothécaires en milliers de CHF	Autres couvertures en milliers de CHF	Sans couverture en milliers de CHF		
Prêts					
Créances sur la clientèle	313 654	547 952	637 888	1 499 494	
Créances hypothécaires	23 349 338			23 349 338	
Immeubles d'habitations	19 043 619			19 043 619	
Immeubles commerciaux	1 109 333			1 109 333	
Immeubles artisanaux et industriels	2 012 054			2 012 054	
Autres	1 184 332			1 184 332	
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)	Exercice sous revue	23 662 992	547 952	637 888	24 848 832
	Exercice précédent	22 803 529	578 105	682 868	24 064 502
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)	Exercice sous revue	23 643 482	547 847	611 708	24 803 037
	Exercice précédent	22 790 236	577 879	653 283	24 021 398
Hors-bilan					
Engagements conditionnels	17 499	79 980	116 955	214 434	
Engagements irrévocables	566 815		109 776	676 591	
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			50 058	50 058	
Total du hors-bilan	Exercice sous revue	584 314	79 980	276 789	941 083
	Exercice précédent	674 477	73 158	280 749	1 028 384
Créances compromises					
	Montant brut en milliers de CHF	Valeur estimée de réalisation des sûretés en milliers de CHF	Montant net en milliers de CHF	Correctifs de valeur individuels en milliers de CHF	
Année de référence	71 862	47 229	24 633	24 633	
Année précédente	70 519	42 748	27 771	27 771	

Les actifs sans rendement s'élèvent à CHF 23,5 mio. (contre CHF 30,4 mio l'exercice précédent).

3. Opérations de négoce et autres instruments financiers évalués à la juste valeur

	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF
Actifs		
Opérations de négoce	108	187
Titres de participation	108	187
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0
Total actifs	108	187
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités		

4. Instruments financiers dérivés

	Instruments de négoce			Instruments de couverture			
	Valeurs de remplacement positives en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives en milliers de CHF	Volumes des contrats en milliers de CHF	Valeurs de remplacement positives en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives en milliers de CHF	Volumes des contrats en milliers de CHF	
Swaps				5 951	35 106	3 500 000	
Instruments de taux	0	0	0	5 951	35 106	3 500 000	
Contrats à terme	3 302	2 922	307 974	198	5 212	623 759	
Devises/métaux précieux	3 302	2 922	307 974	198	5 212	623 759	
Options (exchange traded)	48	48					
Titres de participation/indices	48	48	0	0	0	0	
Total dérivés	Exercice sous revue	3 350	2 970	307 974	6 149	40 318	4 123 759
	Exercice précédent	2 190	1 888	154 254	6 126	21 088	2 642 395
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	Exercice sous revue	3 302	2 922		6 149	40 318	
	Exercice précédent	2 031	1 729		6 126	21 088	

Après prise en compte des contrats de netting		Valeurs de remplacement positives (cumulées) en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives (cumulées) en milliers de CHF
Exercice sous revue		9 499	43 288
Exercice précédent		8 316	22 976

Selon les contreparties		Instances centrales de clearing en milliers de CHF	Banques et négociants en valeurs mobilières en milliers de CHF	Autres clients en milliers de CHF
Valeurs de remplacement positives		0	7 371	2 128
Valeurs de remplacement négatives		0	42 181	1 107

Banques selon durée résiduelle		Valeurs de remplacement positives en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives en milliers de CHF	Volumes des contrats en milliers de CHF
Avec durée résiduelle jusqu'à 1 an		6 020	9 186	1 863 332
Avec durée résiduelle de plus de 1 an		1 351	32 995	2 415 907

5. Immobilisations financières

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF
Titres de créance	762 294	827 074	814 958	880 113
dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	762 294	827 074	814 708	879 863
dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)			250	250
Titres de participation	2 225	2 602	7 266	7 514
Métaux précieux	84	260	84	260
Immeubles	473	996	473	996
Total immobilisations financières	765 076	830 932	822 781	888 883
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	762 264	794 048		

	De AAA à AA ⁻¹ De Aaa à Aa3 ² en milliers de CHF	De A+ à A ⁻¹ De A1 à A3 ² en milliers de CHF	De BBB+ à BBB ⁻¹ De Baa1 à Baa3 ² en milliers de CHF	De BB+ à B ⁻¹ De Ba1 à B3 ² en milliers de CHF	Inférieur à B ⁻¹ Inférieur à B3 ² en milliers de CHF	Sans notation en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Titres de créance à la valeur comptable	752 264	10 000				30	762 294

¹ Classement S&P, Fitch, ZKB² Classement Moody's

La classification d'un titre est déterminée sur la base de l'examen de solvabilité des trois agences de notation S&P, Moody's et Fitch. Lorsqu'un titre est noté par plusieurs de ces agences, c'est la deuxième meilleure notation qui est retenue.

En l'absence de notation d'une de ces trois agences, la notation publiée par la Banque Cantonale de Zurich est utilisée.

6. Participations non consolidées

	Valeur d'ac- quisition en milliers de CHF	Corrections de valeur cumulées et adaptations de valeur en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2018 en milliers de CHF	Changements d'affectation en milliers de CHF	Investisse- ments en milliers de CHF	Désinvestis- sements en milliers de CHF	Corrections de valeur en milliers de CHF	Adaptations de valeur en cas de mise en équiva- lence / reprises d'amortisse- ments en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2019 en milliers de CHF
Participations évaluées selon la mise en équiva- lence	175 954		175 954					232	176 186
sans valeur boursière	175 954		175 954					232	176 186
Autres participations non consolidées	38 752	-627	38 125			-155			37 970
sans valeur boursière	38 752	-627	38 125			-155			37 970
Total des participations non consolidées	214 706	-627	214 079	0	0	-155	0	232	214 156

7. Entreprises dans lesquelles le groupe détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

Participations entièrement consolidées

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %
Banque Valiant SA, Berne	Banque	153 800	100,00	100,00
Valiant Immobilien AG, Berne	Gérance d'immeubles	2 000	100,00	100,00

Participations non consolidées

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %	Évaluation selon la méthode de la mise en équivalence	Évaluation selon la valeur d'acquisition
Bernexpo Holding AG, Berne	Organisation d'événements	3 900	18,69	18,69		x
Crédit Mutuel de la Vallée SA, Le Chenit	Banque	1 200	41,49	41,49	x	
Entris Holding AG, Muri b. Bern	Prestataire de services	25 000	58,84	58,84	x	
Gerag Gewerberevisions SA, Berne	Audits commerciaux	100	40,00	40,00		x
AgentSelly SA, Risch	Prestations Internet dans le domaine immobilier	100	38,00	38,00		x
Parkhaus Kesselturm AG Luzern, Lucerne	Exploitation de parkings	2 825	7,96	7,96		x
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, Zurich	Octroi de moyens de refinancement	900 000	9,92	9,92		x
SIX Group SA, Zurich	Dépôt collectif de titres	19 522	0,33	0,33		x
ValFinance SA, Berne	Prestataire de services financiers	100	100,00	100,00		x
Valiant Hypothèques SA, Berne	Octroi de garanties	100	98,00	98,00		x

Participations indirectes

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %
Aduno Holding AG, Zurich	Détention de participations et financement de filiales	25 000	8,24	8,24

Valiant Hypothèques SA a été fondée spécifiquement et exclusivement en rapport avec l'émission d'obligations sécurisées (voir annexe 15). Elle fait office de garante des obligations sécurisées émises par la Banque Valiant SA. Valiant Hypothèques SA n'est pas significative s'agissant du total du bilan comme du compte de résultat. C'est pourquoi elle est portée au bilan aux coûts d'acquisition.

Les participations indirectes sont indiquées à partir d'un seuil d'importance relative de 5 % des voix et d'une part proportionnelle du capital social de CHF 2 mio.

8. Immobilisations corporelles

	Valeur d'acquisition en milliers de CHF	Amortissements cumulés en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2018 en milliers de CHF	Investissements en milliers de CHF	Désinves- tissements en milliers de CHF	Amortissements en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2019 en milliers de CHF
Immeubles	217 884	-105 671	112 213	4 814	-7 756	-6 765	102 506
Immeubles à l'usage de la banque ¹	193 232	-96 181	97 051	4 744	-4 970	-6 408	90 417
Autres immeubles	24 652	-9 490	15 162	70	-2 786	-357	12 089
Autres immobilisations corporelles	27 396	-9 295	18 101	11 822		-10 640	19 283
Total des immobilisations corporelles	245 280	-114 966	130 314	16 636	-7 756	-17 405	121 789

¹ Y compris les installations dans des immeubles loués

Aucun engagement résultant de futures primes de leasing d'Operational Leasing. Certains contrats de location pour des locaux professionnels (succursales) d'une durée résiduelle supérieure à un an ne sont pas considérés par la banque comme de l'Operational Leasing.

9. Valeurs immatérielles

	Valeur d'acquisition en milliers de CHF	Amortissements cumulés en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2018 en milliers de CHF	Investissements en milliers de CHF	Amortissements en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2019 en milliers de CHF
Autres valeurs immatérielles	3 383	-1 762	1 621	4 926	-4 393	2 154
Total des valeurs immatérielles	3 383	-1 762	1 621	4 926	-4 393	2 154

10. Autres actifs et autres passifs

	Autres actifs		Autres passifs	
	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF
Compte de compensation	32 075	14 471		
Montant activé relatif aux réserves de contribution de l'employeur	1 407	2 206		
Impôts indirects	7 089	4 692	2 287	2 710
Résultats sur les cours avant aliénations d'immobilisations financières	2 470	2 923	34 787	44 331
Divers	6 014	5 254	3 242	4 555
Total autres actifs et autres passifs	49 055	29 546	40 316	51 596

11. Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété

	Montant de la créance ou valeur comptable		Engagements effectifs	
	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF
Actifs hypothécaires mis en gage ou cédés pour prêts de lettres de gage	6 407 174	6 290 272	5 266 700	5 106 400
Créances sur la clientèle mises en gage ou cédées pour Covered Bonds	1 000			
Actifs hypothécaires mis en gage ou cédés pour Covered Bond	2 821 950	1 494 290	1 953 000	750 000
Créances sur les banques	63 550	44 650		
Actifs mis en gage	9 293 674	7 829 212	7 219 700	5 856 400

12. Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi qu'instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions

	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF
Caisse de pension de Valiant Holding		
Engagements	15 022	10 435
Total des engagements	15 022	10 435

La Caisse de pension de Valiant Holding ne détient aucune participation dans Valiant Holding SA.

13. Situation économique des propres institutions de prévoyance

Réserves de contributions de l'employeur (RCE)	Valeur nominale 31.12.2019 en milliers de CHF	Renonciation d'utilisation 31.12.2019 en milliers de CHF	Montant net 31.12.2019 en milliers de CHF	Montant net 31.12.2018 en milliers de CHF	Impact sur les charges de personnel au 31.12.2019 en milliers de CHF	Impact sur les charges de personnel au 31.12.2018 en milliers de CHF
Caisse de pension de Valiant Holding	1 407		1 407	2 206		594

Les réserves de contributions de l'employeur correspondent à la valeur nominale selon le décompte de l'institution de prévoyance. Elles sont inscrites au bilan sous autres actifs. La valeur nominale des réserves de contributions de l'employeur n'est pas escomptée. Les réserves de contributions de l'employeur sont rémunérées de manière ordinaire. Cette rémunération est comptabilisée en tant que charges de personnel.

Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance	Excédent / insuffisance de couverture 31.12.2019 en milliers de CHF ¹	Part économique de Valiant au 31.12.2019 en milliers de CHF	Part économique de Valiant au 31.12.2018 en milliers de CHF	Modification de la part écono- mique par rapport à l'année précé- dente en milliers de CHF	Cotisations payées pour l'année de référence en milliers de CHF	Charges de pré- voyance comprises dans les charges de personnel au 31.12.2019 en milliers de CHF	Charges de pré- voyance comprises dans les charges de personnel au 31.12.2018 en milliers de CHF
Fondation collective avenirplus.ch	0				999	999	934
Plans de prévoyance avec excédent	0				8 473	8 589	8 612

¹ Non audité

À la fin de l'exercice sous revue, le degré de couverture provisoire de la Caisse de pension de Valiant Holding s'élevait à 108,4 % pour un taux technique de 2,0 % (contre 2,0 % l'exercice précédent). La réserve provisoire pour fluctuation de valeurs s'établit à CHF 35,0 mio.

La valeur cible de la réserve pour fluctuation de valeurs n'étant pas atteinte, il n'y a aucun avantage économique pour la banque. Le conseil d'administration considère que même un excédent de couverture au sens de Swiss GAAP RPC 26 ne doit pas entraîner d'avantage économique pour l'employeur, mais qu'il doit être employé en faveur des assurés.

Les membres du comité de direction et de direction sont également affiliés à une caisse complémentaire. La caisse complémentaire n'a pas de personnalité juridique indépendante. Elle est rattachée à l'institution de prévoyance collective avenirplus.ch. Conformément au règlement de prévoyance actuel de la caisse, il n'est prévu aucun avantage futur ou obligation future.

La présentation des comptes de la Caisse de pension de Valiant Holding et de la fondation collective avenirplus.ch est conforme aux prescriptions des recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. Il n'existe aucun autre engagement de la part de l'employeur.

14. Produits structurés émis

Il n'y a aucune position en produits structurés émis par la banque elle-même.

15. Emprunts obligataires et emprunts à conversion obligatoire en cours

Emprunteur		Taux d'intérêt	Année d'émission	Échéances	Montant en milliers de CHF
Banque Valiant SA ¹	Non subordonné	0,000	2008	30.06.2020	50000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,375	2017	06.12.2027	250000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,125	2018	23.04.2024	500000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,000	2019	31.10.2025	190000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,200	2019	29.01.2027	303000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,000	2019	31.07.2029	400000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0,125	2019	04.12.2034	310000
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA	Non subordonné	0,993 ²			5 266 700
Total					7 269 700

¹ Placement privé

² Valeur moyenne

L'obligation sécurisée émise est garantie par des créances hypothécaires (exclusivement immobilier d'habitation). Les créances hypothécaires sont alors cédées à la garante de l'obligation sécurisée Valiant Hypothèques SA. Compte tenu de la réglementation des droits de vote énoncée dans les statuts ainsi que dans le pacte d'actionnaire, Valiant n'exerce aucun contrôle sur Valiant Hypothèques SA malgré sa participation majoritaire. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le prospectus d'émission.

	Échéance 2020 en milliers de CHF	Échéance 2021 en milliers de CHF	Échéance 2022 en milliers de CHF	Échéance 2023 en milliers de CHF	Échéance 2024 en milliers de CHF	Échéance >2024 en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Emprunts obligataires	50 000				500 000	1 453 000	2 003 000
Prêts de lettres de gage de la Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA	461 000	367 900	574 500	504 400	384 400	2 974 500	5 266 700
Total	511 000	367 900	574 500	504 400	884 400	4 427 500	7 269 700

16. Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux

	31.12.2018 en milliers de CHF	Utilisations conformes au but en milliers de CHF	Reclassifications en milliers de CHF	Intérêts en souffrance, recouvrements en milliers de CHF	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat en milliers de CHF	Dissolutions par le compte de résultat en milliers de CHF	31.12.2019 en milliers de CHF
Provisions pour impôts latents	5 865	-2 976			2		2 891
Provisions pour engagements de prévoyance	2 206	-915		116			1 407
Provisions pour risques de défaillance	6 905		-1 648				5 257
Provisions de restructurations ¹	10 651	-5 814			5 350		10 187
Autres provisions ²	8 679	-700			1 153	-35	9 097
Total des provisions	34 306	-10 405	-1 648	116	6 505	-35	28 839
Réserves pour risques bancaires généraux³	34 786	0	0	0	1 213	-1 213	34 786
Corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	27 771	-5 627	1 085	1 075	10 258	-9 929	24 633
Corrections de valeur pour les risques latents	15 333	-137	563		15 552	-10 149	21 162
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	43 104	-5 764	1 648	1 075	25 810	-20 078	45 795

¹ Projets de mise en œuvre de la zone clientèle et de la stratégie 2020-2024

² Provisions pour risques juridiques et pour la mise en œuvre de projets stratégiques

³ CHF 0,7 mio. non imposé

17. Capital social

Conformément à la comptabilité banques (circulaire FINMA 2015/1), la publication au niveau du groupe n'est pas prévue. Pour les informations relatives au capital social, se référer aux comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA.

18. Droits de participations ou des options sur de tels droits accordés durant l'exercice sous revue à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs

	Nombre droits de participation		Valeur droits de participation	
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF
Membres du conseil d'administration	3 882	3 832	372	372
Membres du comité de direction	4 707	4 294	451	417
Membres de direction	5 567	6 593	533	640
Total	14 156	14 719	1 356	1 429

Les membres du conseil d'administration ont reçu 30 % de leurs honoraires sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Les membres du comité de direction et de direction reçoivent une rémunération variable dont 20 à 30 % sont versés sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans (voir également le rapport relatif aux rémunérations). L'évaluation s'effectue selon la méthode de la valeur de marché et moyennant un escompte pour les actions bloquées. Il n'existe pas de plan de participation pour les collaborateurs. Il n'existe pas de programme d'option.

19. Parties liées

	Créances		Engagements	
	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF
Sociétés du groupe ¹			50	50
Affaires d'organes ²	3 450	2 500	3 710	3 104
Autres parties liées ³	3 711 328	1 871 059	5 499	6 013

¹ ValFinance SA

² Membres du conseil d'administration et du comité de direction de Valiant Holding SA

³ Entris Holding AG, y compris Entris Banking SA et Valiant Hypothèques SA

Il existe des opérations hors-bilan avec des personnes proches qui s'élèvent à CHF 75,5 mio. Les transactions (opérations sur titres, de paiement et rémunération de dépôts) avec des parties liées sont réalisées aux conditions applicables aux tiers. Le personnel bénéficie des conditions spéciales usuelles sur le marché. Les rémunérations des membres du conseil d'administration et du comité de direction sont détaillées dans le rapport relatif aux rémunérations de Valiant.

20. Participants significatifs

Conformément à la comptabilité banques (circulaire FINMA 2015/1), la publication au niveau du groupe n'est pas prévue. Pour les données des participations principales, veuillez vous référer aux comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA.

21. Propres parts du capital

Propres parts du capital	Prix moyen des transactions en CHF	Nombre d'actions
Propres actions nominatives au 01.01.2019		0
+ Achats	111.67	23 650
- Ventes	105.95	-9 494
- Remise d'actions propres pour rémunérations liées aux actions	114.11	-14 156
Propres actions nominatives au 31.12.2019		0

Durant la période sous revue, les propres parts du capital ont été négociées à la juste valeur. La cession d'actions nominatives propres a généré une perte de CHF 0,025 mio., imputée aux réserves issues du capital. La cession de parts portait sur d'autres propres parts du capital non destinées au négoce. Les propres titres de participation cédés et acquis n'ont impliqué aucun engagement de rachat ou de vente ni aucun autre engagement conditionnel. Les filiales et sociétés liées ne détiennent aucun instrument de capital propre de la banque. Il n'y a aucune propre part du capital réservée.

22. Participations des organes et rapport de rémunération

Conformément à la comptabilité banques (circulaire FINMA 2015/1), la publication au niveau du groupe n'est pas prévue. Les informations à publier selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives (ORAb) sont présentées dans le rapport relatif aux rémunérations. Il est par ailleurs fait référence au tableau 18 de l'annexe des comptes annuels de Valiant Holding SA.

23. Structure des échéances des instruments financiers

	À vue en milliers de CHF	Dénonçable en milliers de CHF	Échéant dans les 3 mois en milliers de CHF	Échéant entre 3 et 12 mois en milliers de CHF	Échéant entre 12 mois et 5 ans en milliers de CHF	Échéant dans plus de 5 ans en milliers de CHF	Immobilisé en milliers de CHF	Total en milliers de CHF	
Liquidités	3 795 630							3 795 630	
Créances sur les banques	111 580	5 709	4 648					121 937	
Créances sur la clientèle	3 498	566 301	57 465	174 350	425 616	243 730		1 470 960	
Créances hypothécaires	2 135	324 879	1 742 536	3 053 775	12 254 948	5 953 804		23 332 077	
Opérations de négoce	108							108	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	9 499							9 499	
Immobilisations financières	2 309		30	20 173	468 344	273 747	473	765 076	
Total	Exercice sous revue	3 924 759	896 889	1 804 679	3 248 298	13 148 908	6 471 281	473	29 495 287
	Exercice précédent	2 086 566	887 858	1 842 895	2 880 491	13 333 201	5 955 188	996	26 987 195
Engagements envers les banques	8 796	7 400	651 352	203 849				871 397	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	8 883 871	9 350 797	596 567	176 021	78 000	5 000		19 090 256	
Valeurs de remplacement né- gatives d'instruments financiers dérivés	43 288							43 288	
Obligations de caisse			18 740	12 116	67 848	5 898		104 602	
Emprunts et prêts des lettres de gage			210 000	301 000	2 331 200	4 427 500		7 269 700	
Total	Exercice sous revue	8 935 955	9 358 197	1 476 659	692 986	2 477 048	4 438 398	0	27 379 243
	Exercice précédent	8 385 388	9 242 939	762 683	837 812	1 842 736	3 830 865	0	24 902 423

24. Actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger

	31.12.2019		31.12.2018	
	Suisse en milliers de CHF	Étranger en milliers de CHF	Suisse en milliers de CHF	Étranger en milliers de CHF
Actifs				
Liquidités	3 794 620	1 010	1 970 088	2 140
Créances sur les banques	1 085 594	13 343	1 364 19	17 715
Créances sur les clients	1 462 369	8 591	1 530 046	8 603
Créances hypothécaires	23 332 077		22 482 749	
Opérations de négoce	108		187	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	9 499		8 316	
Immobilisations financières	616 204	148 872	653 981	176 951
Comptes de régularisation	23 536		19 920	
Participations non consolidées	214 156		214 079	
Immobilisations corporelles	121 789		130 314	
Valeurs immatérielles	2 154		1 621	
Autres actifs	49 055		29 546	
Total des actifs	29 734 161	171 816	27 177 266	205 409
Passifs				
Engagements envers les banques	450 185	421 212	357 348	186 963
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	18 760 531	329 725	17 980 066	120 789
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	43 288		22 976	
Obligations de caisse	104 602		190 044	10
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	7 269 700		6 044 227	
Comptes de régularisation	139 318		127 669	
Autres passifs	40 316		51 596	
Provisions	28 839		34 306	
Réserves pour risques bancaires généraux	34 786		34 786	
Capital social	7 896		7 896	
Réserve légale issue du capital	592 684		592 676	
Réserve légale issue du bénéfice	1 561 836		1 510 995	
Bénéfice consolidé	121 059		120 328	
Total des passifs	29 155 040	750 937	27 074 913	307 762

25. Actifs par pays ou par groupe de pays

Les actifs étrangers concernent principalement l'Europe et l'Amérique du Nord. Il est renoncé à une répartition des actifs par pays et par groupe de pays, car moins de 5 % des actifs sont domiciliés à l'étranger.

26. Actifs selon la solvabilité des groupes de pays

Il est renoncé à une répartition des actifs par solvabilité des groupes de pays, car moins de 5 % des actifs sont domiciliés à l'étranger.

27. Bilan selon les monnaies les plus importantes pour la banque

Actifs	CHF en milliers de CHF	EUR en milliers de CHF	USD en milliers de CHF	Divers en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Liquidités	3 786 680	7 718	831	401	3 795 630
Créances sur les banques	82 489	12 926	3 756	22 766	1 219 37
Créances sur la clientèle	1 355 467	102 797	12 695	1	1 470 960
Créances hypothécaires	23 286 502		45 575		23 332 077
Opérations de négoce	108				108
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	6 056	1 021	1 191	1 231	9 499
Immobilisations financières	704 711	30 262	30 019	84	765 076
Comptes de régularisation actifs	23 536				23 536
Participations non consolidées	214 156				214 156
Immobilisations corporelles	121 789				121 789
Valeurs immatérielles	2 154				2 154
Autres actifs	48 963	92			49 055
Total des actifs bilantaires	29 632 611	154 816	94 067	24 483	29 905 977
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	200 218	581 119	119 015	31 381	931 733
Total des actifs	29 832 829	735 935	213 082	55 864	30 837 710
Passifs					
Engagements envers les banques	463 270	393 342	14 690	95	871 397
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	18 699 015	287 545	69 349	34 347	19 090 256
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	35 206	5 565	1 450	1 067	43 288
Obligations de caisse	104 602				104 602
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	7 269 700				7 269 700
Comptes de régularisation passifs	139 318				139 318
Autres passifs	40 252	45	18	1	40 316
Provisions	28 839				28 839
Réserves pour risques bancaires généraux	34 786				34 786
Capital social	7 896				7 896
Réserve légale issue du capital	592 684				592 684
Réserve légale issue du bénéfice	1 561 836				1 561 836
Bénéfice consolidé	121 059				121 059
Total des passifs bilantaires	29 098 463	686 497	85 507	35 510	29 905 977
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	731 515	54 827	126 762	18 629	931 733
Total des passifs	29 829 978	741 324	212 269	54 139	30 837 710
Position nette par monnaie	2 851	-5 389	813	1 725	0

Informations se rapportant au hors-bilan

28. Engagements et créances conditionnels

	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF
Engagements de couverture de crédit et similaires	101 811	105 491
Garanties de prestation de garantie et similaires	53 781	28 630
Autres engagements conditionnels	58 842	91 185
Total des engagements conditionnels	214 434	225 306

Valiant appartient au groupe d'imposition du groupe de banques Entris et est solidairement responsable envers les autorités fiscales du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée. Actuellement, il n'existe aucun indice au sein du groupe Entris suggérant qu'il ne pourrait pas s'acquitter de ses obligations.

29. Crédits par engagement

	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF
Total crédits par engagement	0	0

30. Opérations fiduciaires

	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	113	424
Total des opérations fiduciaires	113	424

31. Patrimoine géré

Le seuil à partir duquel une répartition du patrimoine géré est requise n'a pas été dépassé. Il est donc renoncé à la présentation correspondante.

Informations sur le compte de résultat

32. Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

Répartition du résultat des opérations de négoce selon les secteurs d'activités	2019 en milliers de CHF	2018 en milliers de CHF
Opérations de négoce avec clients	9 956	9 166
Autres opérations de négoce	1 837	2 069
Résultat des opérations de négoce¹	11 793	11 235

Répartition du résultat des opérations de négoce selon le risque	2019 en milliers de CHF	2018 en milliers de CHF
Titres	1 215	250
Devises	8 761	8 779
Matières premières/métaux précieux	1 817	2 206
Résultat des opérations de négoce¹	11 793	11 235

¹ L'option de la juste valeur n'est pas appliquée.

33. Produit de refinancement dans la position produit des intérêts et des escomptes et intérêts négatifs significatifs

Intérêts négatifs	2019 en milliers de CHF	2018 en milliers de CHF
Intérêts négatifs sur les opérations actives (réduction du produit des intérêts et des escomptes)	718	503
Intérêts négatifs sur les opérations passives (réduction des charges d'intérêts)	12 020	12 032

Le produit des intérêts et des escomptes ne bénéficie du crédit d'aucun coût de refinancement pour les opérations de négoce.

34. Charges de personnel

	2019 en milliers de CHF	2018 en milliers de CHF
Appointements (jetons de présence et les indemnités fixes aux organes de la banque, appointements et les allocations supplémentaires)	107 300	103 681
dont charges en lien avec les rémunérations basées sur des actions et les formes alternatives de la rémunération variable	1 615	1 702
Prestations sociales	17 362	16 980
Autres frais de personnel	5 527	5 296
Total des charges de personnel	130 189	125 957

35. Autres charges d'exploitation

	2019 en milliers de CHF	2018 en milliers de CHF
Coût des locaux	16 679	14 785
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	53 088	51 642
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	2 326	1 777
Honoraires de/des société(s) d'audit (art. 961a, ch. 2, CO)	812	1 041
dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel, prestations liées aux audits comprises	810	995
dont pour d'autres prestations de service	2	46
Autres charges d'exploitation	31 111	30 817
Total des charges d'exploitation	104 016	100 062

36. Pertes significatives, produits et charges extraordinaires, dissolutions significatives de réserves pour risques bancaires généraux et corrections de valeur et provisions libérées

	2019 en milliers de CHF	2018 en milliers de CHF
Produits extraordinaires		
Bénéfice provenant de la vente d'immeubles	4 684	2 321
Dissolution de goodwill		260
Bénéfice provenant de la vente de participations	385	
Autres postes	52	
Total des produits extraordinaires	5 121	2 581
Charges extraordinaires		
Total des charges extraordinaires	89	0

Aucune perte significative n'est survenue durant l'exercice sous revue.

37. Revalorisation de participations et immobilisations corporelles jusqu'à la valeur d'acquisition au maximum

Aucune revalorisation n'a eu lieu durant l'exercice sous revue.

38. Répartition du résultat opérationnel entre Suisse et étranger selon le principe des sites d'exploitation

Valiant n'a pas de sites d'exploitation à l'étranger.

39. Impôts courants et latents

	2019 en milliers de CHF	2018 en milliers de CHF
Charges relatives aux impôts affectant le revenu et le capital	26 870	25 033
dont charges relatives aux impôts courants	28 272	29 252
dont constitution/dissolution de régularisations	-1 402	-4 219
Constitution/dissolution de provisions pour impôts latents	2	102
Total impôts	26 872	25 135

Le taux d'imposition moyen pondéré sur la base du résultat opérationnel s'élevait en 2019 à 18,8 % (contre 16,5 % l'exercice précédent).

40. Résultat par droit de participation

	2019	2018
Bénéfice du groupe par action ¹ (en CHF)	7.67	7.62
Nombre moyen d'actions en circulation	15 792 461	15 792 461

¹ Le bénéfice du groupe par action correspond au bénéfice du groupe divisé par le nombre moyen d'actions en circulation. Il n'existe pas d'éléments dilutifs.

Rapport de l'organe de révision du groupe



Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de Valiant Holding SA
Lucerne

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Valiant Holding SA et ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2019, le compte de résultat global consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidés et l'état des capitaux propres consolidés pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe au comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables (pages 105 à 149).

Selon notre appréciation, les comptes consolidés au 31 décembre 2019 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers (PCB) et sont conformes à la loi suisse et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites dans l'annexe.

Bases de l'opinion d'audit

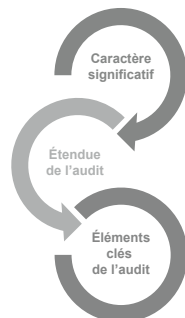
Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes consolidés ».

Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

Vue d'ensemble

Caractère significatif global : CHF 7'397'000



Nous avons procédé à un audit des trois sociétés affiliées entièrement consolidées. Nos contrôles couvrent 88.2% du bénéfice consolidé et 99.4% du total du bilan. La partie non incluse dans notre audit, notamment 11.8% du bénéfice consolidé et 0.6% du total du bilan, concerne la société Entris Holding SA évaluée selon la méthode de la mise en équivalence. L'audit de cette société a été réalisé par KPMG SA.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit :

Évaluation des créances clients

PricewaterhouseCoopers SA, Robert-Zünd-Strasse 2, case postale, 6002 Lucerne
Téléphone: +41 58 792 62 00, Téléfax: +41 58 792 62 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nous basant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes consolidés pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et la prise en compte de considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global pour le groupe	CHF 7'397'000
Comment nous l'avons déterminé	5% du bénéfice consolidé avant impôts et avant variations des réserves pour risques bancaires généraux
Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le bénéfice consolidé avant impôts et avant variations des réserves pour risques bancaires généraux comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence communément utilisée pour mesurer la performance du groupe, d'une part, et d'une grandeur de référence généralement reconnue, d'autre part.

Nous avons convenu avec le Comité d'audit et de risque de lui rapporter les anomalies supérieures à CHF 740'000 constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en-dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

Étendue de l'audit

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux afin d'émettre une opinion d'audit portant sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble, compte tenu de la structure du groupe, des processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes consolidés et du secteur d'activité dans lequel le groupe opère.

Nous avons défini notre approche d'audit des comptes consolidés en tenant compte des travaux d'audit dans les trois sociétés affiliées consolidées. L'audit de la consolidation, de la publication et présentation des comptes consolidés ainsi que l'audit de tous les trois sociétés affiliées ont été effectués par nous en tant qu'auditeur du groupe. Nous avons assuré que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit du groupe.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des comptes consolidés pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes consolidés et les avons pris en compte lors de l'élaboration de notre opinion d'audit ; nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Évaluation des créances clients

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
<p>Nous considérons l'évaluation des créances clients comme un élément clé de l'audit compte tenu, d'une part, du montant de l'actif par rapport au total du bilan et, d'autre part, des marges d'appréciation lors de l'évaluation de l'ampleur et du montant de la correction de valeur pour les risques de défaillance.</p> <p>Au 31 décembre 2019 les créances clients s'inscrivent à CHF 24.8 milliards et représentent 82.9% du total du bilan. Ils se composent des créances sur la clientèle de CHF 1.5 milliards et des créances hypothécaires de CHF 23.3 milliards. Les créances clients sont présentées net, moins la correction de valeur pour risques de défaillance de CHF 45.8 millions.</p> <p>La direction juge au cas par cas, sur la base de différents facteurs importants au niveau des banques, si une variation négative entraîne une dépréciation de la créance. Parmi ces facteurs, il convient de citer les conditions-cadres économiques locales, le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'emprunteur ainsi que la valeur des garanties. En particulier, l'évaluation de la valeur intrinsèque des garanties, qui ne se base pas sur une valeur marchande observable (p. ex. immeubles), est soumise à une importante marge d'appréciation.</p> <p>Pour ce qui est des principes régissant les comptes consolidés, les méthodes employées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de corrections de valeur, ainsi que pour l'évaluation des couvertures, prière de se reporter à la page 111 (Principes d'établissement des comptes consolidés et d'évaluation pour les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires ainsi que les corrections de valeur pour risques de défaillance), à la page 128 (Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de corrections de valeur), ainsi qu'à la page 129 (Évaluation des sûretés de crédit) en annexe des comptes consolidés.</p>	<p>Notre approche d'audit contenait en premier lieu des tests fonctionnels des contrôles internes en matière de créances clients de la banque consolidée. Ainsi nous avons évalué les contrôles clés et vérifié leur bonne exécution par sondage. Ceci nous a permis de constituer une base pour évaluer si les directives du Conseil d'administration sont appliquées. Là où d'importantes marges d'appréciation ont été constatées (p. ex. lors de l'estimation des résultats futurs des clients entreprises ou des immeubles), nous avons également procédé, dans le cadre des contrôles de substance, à une appréciation critique propre.</p> <p>Nos tests fonctionnels comprenaient notamment la vérification des notations et du calcul de la capacité financière ainsi que l'évaluation des garanties, la vérification du versement de crédit et le contrôle de clôture des dossiers, la vérification des correctifs de valeur mis en œuvre et le calcul des valeurs de liquidation ainsi que la vérification du traitement des listes de surveillance des crédits et des rapports correspondants. Nos contrôles de substance détaillés comprenaient en particulier des contrôles de la solvabilité par sondage.</p> <p>Dans le cadre de notre audit final nous avons actualisé les résultats émanant des examens de contrôle et des contrôles de substance détaillés. En plus nous avons vérifié le traitement correct des évaluations réalisées concernant la valeur intrinsèque des créances clients dans les comptes consolidés.</p> <p>La combinaison de nos tests fonctionnels et de nos procédures d'audit par sondage nous a fourni une assurance d'audit suffisante pour évaluer les créances clients.</p> <p>Les hypothèses utilisées se sont avérées conformes à nos attentes.</p>

Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers (PCB) et qui sont conformes à la loi suisse. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents comptes consolidés.

PricewaterhouseCoopers AG



Hugo Schürmann
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Andreas Aebersold
Expert-réviseur

Lucerne, le 10 mars 2020

Publication des fonds propres et des liquidités

	a	c	e
Fonds propres pris en compte (CHF)	31.12.2019	30.06.2019	31.12.2018
1 Fonds propres de base durs (CET1)	2 217 836	2 175 979	2 181 738
2 Fonds propres de base (tier1)	2 217 836	2 175 979	2 181 738
3 Fonds propres totaux	2 217 836	2 175 979	2 181 738
Positions pondérées en fonction des risques (RWA) (CHF)			
4 RWA	13 475 177	13 397 058	13 221 662
4a Exigences minimales de fonds propres (CHF)	1 078 014	1 071 765	1 057 733
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % der RWA)			
5 Ratio CET1 (%)	16,46	16,24	16,50
6 Ratio de fonds propres de base (%)	16,46	16,24	16,50
7 Ratio de fonds propres globaux (%)	16,46	16,24	16,50
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)			
8 Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2,5 % dès 2019) (%)	2,50	2,50	1,88
9 Volant anticyclique (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (%)	0,00	0,00	0,00
11 Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (%)	2,50	2,50	1,88
12 CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (%)	8,46	8,24	8,50
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)			
12a Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (%)	4,00	4,00	4,00
12b Volants anticycliques (art. 44 et 44a OFR) (%)	1,13	1,12	1,11
12c Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	8,93	8,92	8,91
12d Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	10,73	10,72	10,71
12e Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	13,13	13,12	13,11
Ratio de levier Bâle III			
13 Engagement global (CHF)	31 876 364	29 956 858	29 039 106
14 Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	6,96	7,26	7,51

	a	b	c	d	e
Ratio de liquidités (LCR)	31.12.2019	30.09.2019	30.06.2019	31.03.2019	31.12.2018
15 Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité (CHF)	4 051 749	3 238 044	3 044 605	3 032 720	2 805 404
16 Numérateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	2 835 211	2 508 749	2 655 888	2 594 379	2 598 571
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	143	129	115	117	108

La publication intégrale pour le groupe Valiant, conformément à la circulaire FINMA 2016/01, est disponible sur le site Internet de la Banque Valiant SA, sous le lien suivant: valiant.ch/resultats.

Comptes annuels statutaires de Valiant Holding SA

Bilan

	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
Actifs				
Liquidités	25 428	24 227	1 201	5,0
Actifs détenus à court terme et assortis de valeurs boursières	108	187	-79	n/a
Total des liquidités et des actifs détenus à court terme et assortis de valeurs boursières	25 536	24 414	1 122	4,6
Autres créances à court terme	30	598	-568	-95,0
Actifs de régularisation	5 442	71 501	-66 059	-92,4
dont envers les entreprises affiliées	5 430	71 500	-66 070	-92,4
Total de l'actif circulant	31 008	96 513	-65 505	-67,9
Immobilisations financières	1 291	1 575	-284	-18,0
Participations	1 221 609	1 221 609	0	0,0
Total de l'actif immobilisé	1 222 900	1 223 184	-284	-0,0
Total des actifs	1 253 908	1 319 697	-65 789	-5,0
Passifs				
Autres dettes à court terme	142	117	25	21,4
Passifs de régularisation	1 047	1 598	-551	-34,5
dont envers les entreprises affiliées	0	540	-540	n/a
Total capitaux étrangers à court terme	1 189	1 715	-526	-30,7
Provisions	261	11	250	2 272,7
Total capitaux étrangers à long terme	261	11	250	2 272,7
Total des fonds étrangers	1 450	1 726	-276	-16,0
Capital social	7 896	7 896	0	0,0
Réserve légale issue du capital	1 652	1 644	8	0,5
dont réserves d'apports en capital	70	70	0	0,0
Réserve légale issue du bénéfice	711 846	711 846	0	0,0
Réserves facultatives issues du bénéfice	527 091	525 261	1 830	0,3
Bénéfice au bilan	3 973	71 324	-67 351	-94,4
dont bénéfice reporté	7	5	2	40,0
dont bénéfice de l'exercice	3 966	71 319	-67 353	-94,4
Propres parts du capital	0	0	0	0,0
Total des fonds propres	1 252 458	1 317 971	-65 513	-5,0
Total des passifs	1 253 908	1 319 697	-65 789	-5,0

Compte de résultat

	2019 en milliers de CHF	2018 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
Recettes des prestations				
Frais de gestion	3 060	2 690	370	13,8
Recettes des prestations	3 060	2 690	370	13,8
Charges d'exploitation				
Charges salariales, assurances sociales et autres frais de personnel	-2 737	-2 639	-98	3,7
Charges de personnel	-2 737	-2 639	-98	3,7
Autres charges d'exploitation	-1 901	-1 700	-201	11,8
Autres charges d'exploitation	-1 901	-1 700	-201	11,8
Provisions	-250	0	-250	n/a
Amortissements et corrections de valeur	-250	0	-250	n/a
Résultat d'exploitation avant résultat financier et impôts	-1 828	-1 649	-179	10,9
Résultat financier				
Produit des participations	5 000	73 115	-68 115	-93,2
Produit des intérêts	38	53	-15	-28,3
Autres produits financiers	811	769	42	5,5
dont bénéfice des aliénations d'immobilisations	757	87	670	770,1
Autres charges financières	-2	-775	773	-99,7
Résultat financier	5 847	73 162	-67 315	-92,0
Résultat d'exploitation avant résultat extraordinaire et impôts	4 019	71 513	-67 494	-94,4
Produits exceptionnels	28	0	28	n/a
Charges extraordinaires	0	0	0	n/a
Résultat extraordinaire	28	0	28	n/a
Résultat d'exploitation avant impôts	4 047	71 513	-67 466	-94,3
Impôts	-81	-194	113	-58,2
Bénéfice de l'exercice	3 966	71 319	-67 353	-94,4

Annexe aux comptes annuels

Valiant Holding SA est une société de participation du secteur financier, domiciliée à Lucerne. Sa principale participation correspond à la détention de 100 % de la Banque Valiant SA, active à l'échelon suprarégional. Vous trouverez le rapport annuel détaillé aux pages 9 à 24.

1. Indications relatives aux principes appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la loi suisse, en particulier celles de l'article relatif à la comptabilité commerciale et à la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO). Les principes appliqués sont conformes à la loi. Les actifs à court terme portés au bilan dans les liquidités et assortis de valeurs boursières sont évalués à la valeur de marché. Les immobilisations financières sont évaluées selon le principe de la valeur la plus basse. Une réévaluation jusqu'à hauteur des frais d'acquisition au maximum a lieu si la valeur de marché tombée en dessous de celle d'acquisition devait remonter par la suite. Les adaptations de valeur en résultant ont lieu par le biais des « Autres produits financiers » ou « Autres charges financières ». Par ailleurs, il n'y a aucune particularité relative à la comptabilisation au bilan nécessitant une présentation distincte. Les propres parts de capital acquises durant l'année comptable 2019 ont été utilisées pour des rémunérations liées aux actions. Le montant résiduel a été vendu. Le revenu a été comptabilisé dans la réserve légale issue du capital, sans impact sur le compte de résultat. Conformément à l'art. 961d, al. 1, CO, il est renoncé aux mentions supplémentaires dans l'annexe aux comptes annuels, au tableau des flux de trésorerie et au rapport annuel. Par ailleurs, il n'est pas établi d'états financiers selon une norme reconnue au sens de l'art. 962, al. 3, CO.

2. Indications et précisions relatives aux postes du bilan et au compte de résultat

Les immobilisations financières de CHF 1,3 mio. (contre CHF 1,6 mio l'exercice précédent) sont exclusivement des actions de sociétés suisses. Les participations de CHF 1 222 mio. comprennent les postes cités au point 5. Les liquidités sont placées auprès de la Banque Valiant SA, une filiale à 100 % de Valiant Holding SA.

3. Dissolution nette de réserves latentes

Aucune réserve latente n'a été dissoute.

4. Nombre de collaborateurs

Au sein de Valiant Holding SA, 3,6 emplois à plein temps (contre 3,6 emplois à plein temps l'exercice précédent) sont occupés.

5. Participations directes et indirectes

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %	Participation directe	Participation indirecte
Banque Valiant SA, Berne	Banque	153 800	100,00	100,00	x	
Valiant Immobilien AG, Berne	Gérance d'immeubles	2 000	100,00	100,00	x	
ValFinance AG, Berne	Services financiers	100	100,00	100,00	x	
Valiant Hypothèques SA, Berne	Octroi de garanties	100	98,00	98,00		x
Crédit Mutuel de la Vallée SA, Le Chenit	Banque	1 200	41,49	41,49		x
AgentSelly SA, Risch	Prestations Internet dans le domaine immobilier	100	38,00	38,00		x
Entris Holding AG, Muri b. Bern	Prestataire de services	25 000	58,84	58,84		x
Bernexpo Holding AG, Berne	Organisation d'événements	3 900	18,69	18,69		x
Gerag Gewerberevisions SA, Berne	Audits commerciaux	100	40,00	40,00		x
Parkhaus Kesselturm AG Luzern, Lucerne	Exploitation de parkings	2 825	7,96	7,96		x
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, Zurich	Octroi de moyens de refinancement	900 000	9,92	9,92		x
Aduno Holding AG, Zurich	Détention de participations et financement de filiales	25 000	8,24	8,24		x
SIX Group SA, Zurich	Dépôt collectif de titres	19 522	0,33	0,33		x

6. Propres parts

Propres parts du capital	Prix moyen des transactions en CHF	Nombre d'actions
Propres actions nominatives au 01.01.2019		0
+ Achats	111.67	23 650
- Ventes	105.95	-9 494
- Remise d'actions propres pour rémunérations liées aux actions	114.11	-14 156
Propres actions nominatives au 31.12.2019		0

Les propres parts du capital ont été vendues au cours du jour ou cédées durant l'exercice sous revue. L'ensemble des propres parts du capital ayant été vendues, aucune compensation passive n'a été nécessaire au 31 décembre 2019.

7. Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail

Il n'existe pas de dette résultant d'opérations de crédit-bail (leasing) n'arrivant à échéance, ni ne pouvant être dénoncée au cours des douze mois qui suivent la date de clôture du bilan.

8. Engagements envers les institutions de prévoyance

Il n'existe aucun engagement envers les institutions de prévoyance.

9. Montant total des sûretés constituées pour des dettes en faveur de tiers

Il n'existe aucune sûreté constituée pour des dettes en faveur de tiers.

10. Montant total des actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et celui des actifs grevés d'une réserve de propriété

Il n'existe pas d'actif engagé en garantie des dettes de l'entreprise et d'actifs grevés d'une réserve de propriété.

11. Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels s'élèvent à CHF 0,1 mio. (contre CHF 0,1 mio l'exercice précédent) sous forme de garanties pour les engagements des sociétés du groupe. Il existe par ailleurs une promesse de paiement à une fondation de CHF 20 000 par année jusqu'en 2020.

12. Droits de participation ou options sur de tels droits accordés aux membres de l'ensemble des organes de direction ou d'administration ainsi qu'aux collaborateurs durant l'exercice sous revue

	Nombre droits de participation		Valeur droits de participation	
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF
Membres du conseil d'administration	3882	3832	372	372
Membres du comité de direction	1512	1362	145	132
Membres de direction	179	283	17	27
Total	5573	5477	534	531

Les membres du conseil d'administration ont reçu durant l'exercice sous revue 30 % de leurs honoraires sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Les membres du comité de direction et de direction reçoivent une rémunération variable dont 20 à 30 % sont versés sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans (voir également le rapport relatif aux rémunérations). L'évaluation s'effectue selon la méthode de la valeur de marché et moyennant un escompte pour les actions bloquées. Il n'existe pas de plan de participation pour les collaborateurs. Il n'existe pas de programme d'option.

13. Explications relatives aux postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat

	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF
Produits extraordinaires	28	0

14. Événements significatifs survenus après la date du bilan

Après la date de clôture du bilan, il ne s'est produit aucun événement extraordinaire susceptible d'influencer de manière importante la situation de fortune, financière et bénéficiaire de Valiant Holding SA au cours de l'année écoulée.

15. Évaluation des actifs aux valeurs de marché/boursières

Les actifs détenus à court terme et assortis de valeurs boursières sont évalués à la valeur de marché.

16. Propriétaires importants de capital et groupes de propriétaires de capital liés par des conventions de vote

UBS Fund Management (Switzerland) AG a porté sa participation dans Valiant Holding SA à 5,00 % au 27 avril 2018.

Swisscanto Directions de Fonds SA a porté sa participation dans Valiant Holding SA à 3,02 % au 24 novembre 2018.

17. Renseignements concernant l'évaluation des risques

L'évaluation des risques de Valiant Holding SA s'effectue conjointement avec l'évaluation des risques de la Banque Valiant SA au niveau de l'ensemble du groupe. Les renseignements sur l'évaluation des risques sont fournis dans l'annexe des états financiers consolidés sous « Commentaires relatifs à la gestion des risques », à partir de la page 118.

18. Actions détenues par les membres du conseil d'administration et du comité de direction (y c. les parties liées)

	2019	2018
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
Conseil d'administration		
Jürg Bucher, président	8 559	7 112
Christoph B. Bühler, vice-président	2 035	1 496
Barbara Artmann, membre	855	774
Jean-Baptiste Beuret, membre	2 248	1 853
Maya Bundt, membre	878	562
Markus Gygax, membre	8 083	-
Nicole Pauli, membre	1 104	775
Othmar Stöckli, membre	-	1 113
Franziska von Weissenfluh, membre	3 012	2 630
Total	26 774	16 315
dont total conseil d'administration	26 011	15 552
dont total personnes proches	763	763
Comité de direction		
Ewald Burgener, CEO à partir du 17.5.2019	4 721	3 932
Markus Gygax, CEO jusqu'au 16.5.2019	-	6 571
Martin Vogler, responsable Clientèle privée et commerciale	2 196	1 591
Hanspeter Kaspar, CFO	0	-
Stefan Gempeler, responsable Produits et Opérations	2 552	1 908
Marc Praxmarer, Responsable clientèle institutionnelle et entreprises	1 424	924
Christoph Wille, Responsable services à la clientèle et canaux	2 532	1 875
Total	13 425	16 801
dont total comité de direction	11 065	14 835
dont total personnes proches	2 360	1 966

19. Créances et engagements envers les parties liées

	31.12.2019 en milliers de CHF	31.12.2018 en milliers de CHF
Créances et engagements envers des participants directs ou indirects et des organes		
Engagements envers des participants directs	129	117
Créances et engagements envers des entreprises dans lesquelles une participation directe ou indirecte est détenue		
Créances sur des sociétés affiliées	30 858	95 727
Engagements sur des sociétés affiliées	0	540

Le conseil d'administration statue sur la rémunération variable après la date de clôture du bilan. Aucune délimitation pour bonus n'est donc comptabilisée sous les engagements envers les organes.

20. Distributions de dividendes des sociétés affiliées

La date de clôture du bilan pour Valiant Holding SA et l'ensemble de ses sociétés affiliées est le 31 décembre. Valiant Holding SA tient compte, à titre provisoire, des dividendes versés par les sociétés affiliées qui ont déjà tenu leur assemblée générale et tranché sur la question des versements de dividendes.

Proposition de répartition du bénéfice

	2019 en milliers de CHF	2018 en milliers de CHF
À disposition de l'assemblée générale		
Report de bénéfice/perte	7	5
Bénéfice/perte de l'exercice	3 966	71 319
Bénéfice au bilan	3 973	71 324
Prélèvement de réserves facultatives issues du bénéfice	74 996	0
Total à disposition de l'assemblée générale	78 969	71 324
Proposition du conseil d'administration		
Affectation aux réserves facultatives issues du bénéfice	0	1 830
Versement du dividende	78 962	69 487
Report à compte nouveau	7	7

Rapport de l'organe de révision de Valiant Holding SA



Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de Valiant Holding SA

Lucerne

Rapport sur l'audit des états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Valiant Holding SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2019 et le compte de résultat pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables (pages 155 à 163).

Selon notre appréciation, les états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Opinion d'audit

Bases de l'opinion d'audit

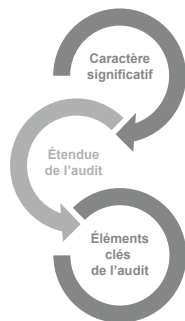
Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers ».

Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

Vue d'ensemble

Caractère significatif global : CHF 5'015'000



Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers et le secteur d'activité de la société.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit :

Evaluation des participations

PricewaterhouseCoopers SA, Robert-Zünd-Strasse 2, case postale, 6002 Lucerne
Téléphone: +41 58 792 62 00, Téléfax: +41 58 792 62 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux états financiers pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les états financiers pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	CHF 5'015'000
Comment nous l'avons déterminé	0.4% du total des actifs
Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le total des actifs de référence pour déterminer l'importance relative. Selon notre appréciation, il représente une norme pour les considérations de matérialité des sociétés holding.

Nous avons convenu avec le Comité d'audit et de risque de lui rapporter les anomalies supérieures à CHF 501'500 que nous avons constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les états financiers. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des états financiers pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers et les avons pris en compte pour l'élaboration de notre opinion d'audit. Cependant, nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Evaluation des participations

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
<p>Nous considérons l'évaluation des participations comme un élément clé de l'audit compte tenu, d'une part, du montant de l'actif par rapport au total du bilan et, d'autre part, des marges d'appréciation lors de la valorisation des participations.</p> <p>Au 31 décembre 2019 les participations dans la Banque Valiant SA et autres filiales, s'élèvent à CHF 1.2 milliards et représentent 97.4% du total du bilan.</p> <p>Un correctif de valeur de cette position aurait des répercussions importantes sur les capitaux propres de Valiant Holding SA. La valeur intrinsèque des participations dépend des résultats futurs des filiales, notamment de Banque Valiant SA. Certaines marges d'appréciation existent quant à la détermination des hypothèses concernant les résultats futurs.</p> <p>Pour ce qui est des principes d'établissement du bilan et d'évaluation ainsi que des données relatives aux participations, prière de se reporter aux pages 157 et 158 en annexe des comptes annuels.</p>	<p>Dans notre approche d'audit nous avons examiné comment la direction a procédé à des tests de dépréciation concernant les participations les plus importantes.</p> <p>Nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> comparé les résultats actuels de toutes les sociétés avec les budgets correspondants dans le but d'identifier des hypothèses optimistes de projection concernant les profits; validé les perspectives d'avenir compte tenu de l'approbation de la planification pluriannuelle par le Conseil d'administration, et les avons discutées avec la direction; procédé à des analyses de sensibilité des paramètres clés des tests de dépréciation (taux d'escompte et taux de croissance durables). <p>Dans l'ensemble, nous considérons que les bases et les hypothèses utilisées par la direction pour le contrôle de la valorisation des participations par rapport à nos propres analyses sont appropriées.</p>

Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les états financiers sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des états financiers est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts. Nous recommandons d'approuver les présents états financiers.

PricewaterhouseCoopers AG


Hugo Schürmann

Expert-réviseur
Réviseur responsable


Andreas Aebersold

Expert-réviseur

Lucerne, le 10 mars 2020